

PROJET DE RECHERCHE ACTION DE L'OUEST GUYANAIS



Appui socio-économique auprès du projet de recherche-action de l'Ouest Guyanais

Michel Pescay

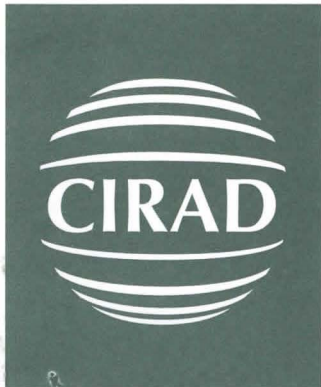
Rapport de mission

Août-Septembre 1999

N° TERA 77/99

N° THI 119/01

Département territoires,
environnement et acteurs
Cirad-tera



**RAPPORT de MISSION en GUYANE
(du 5 au 17 Juillet 1999)**

**Appui socio-économique auprès
du Projet de Recherche-Action
de l'Ouest Guyanais**

**Michel PESCAY
CIRAD-TERA n° 77/99
Août / Septembre 1999**

RAPPORT de MISSION en GUYANE
(du 5 au 17 Juillet 1999)

**Appui socio-économique auprès
du Projet de Recherche-Action
de l'Ouest Guyanais**

CIRAD-TERA n° 77/99

Michel PESCAY

Août / Septembre 1999

RAPPORT DE LA MISSION D'APPUI
AUPRES DU PROJET DE RECHERCHE-ACTION
OUEST-GUYANE

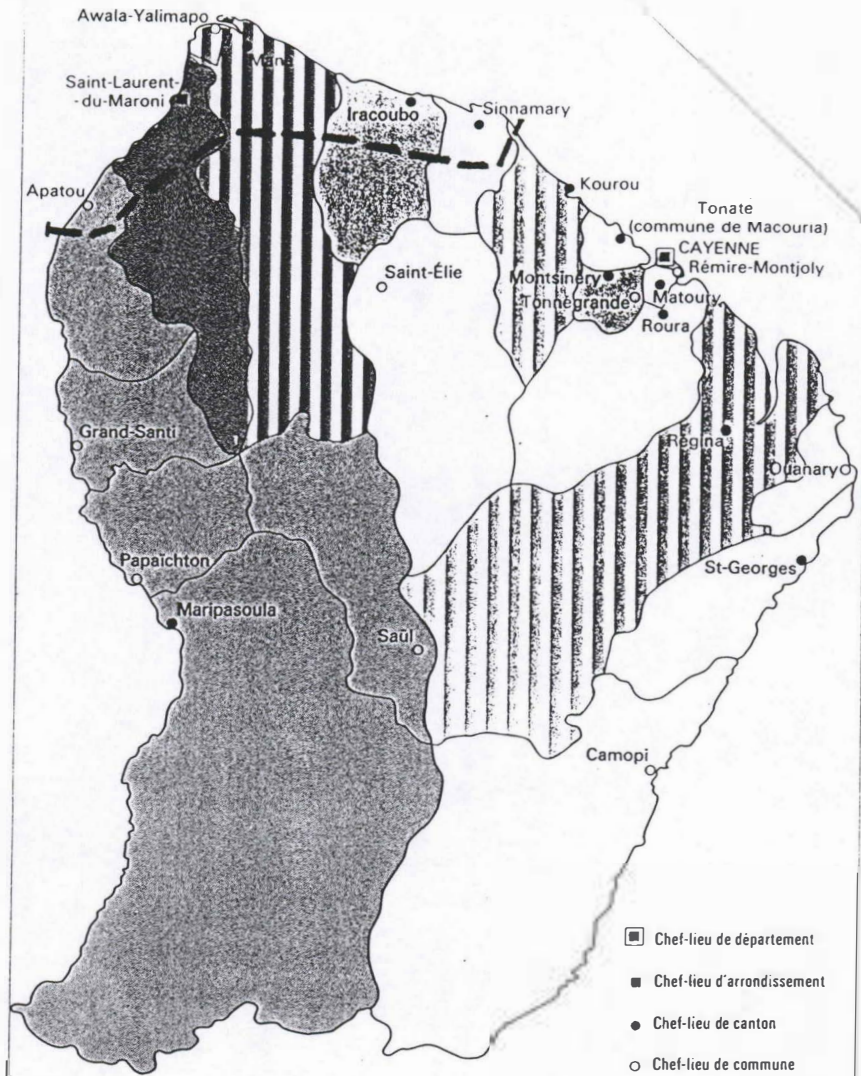
(Du 5 au 17 juillet 1999)

S O M M A I R E

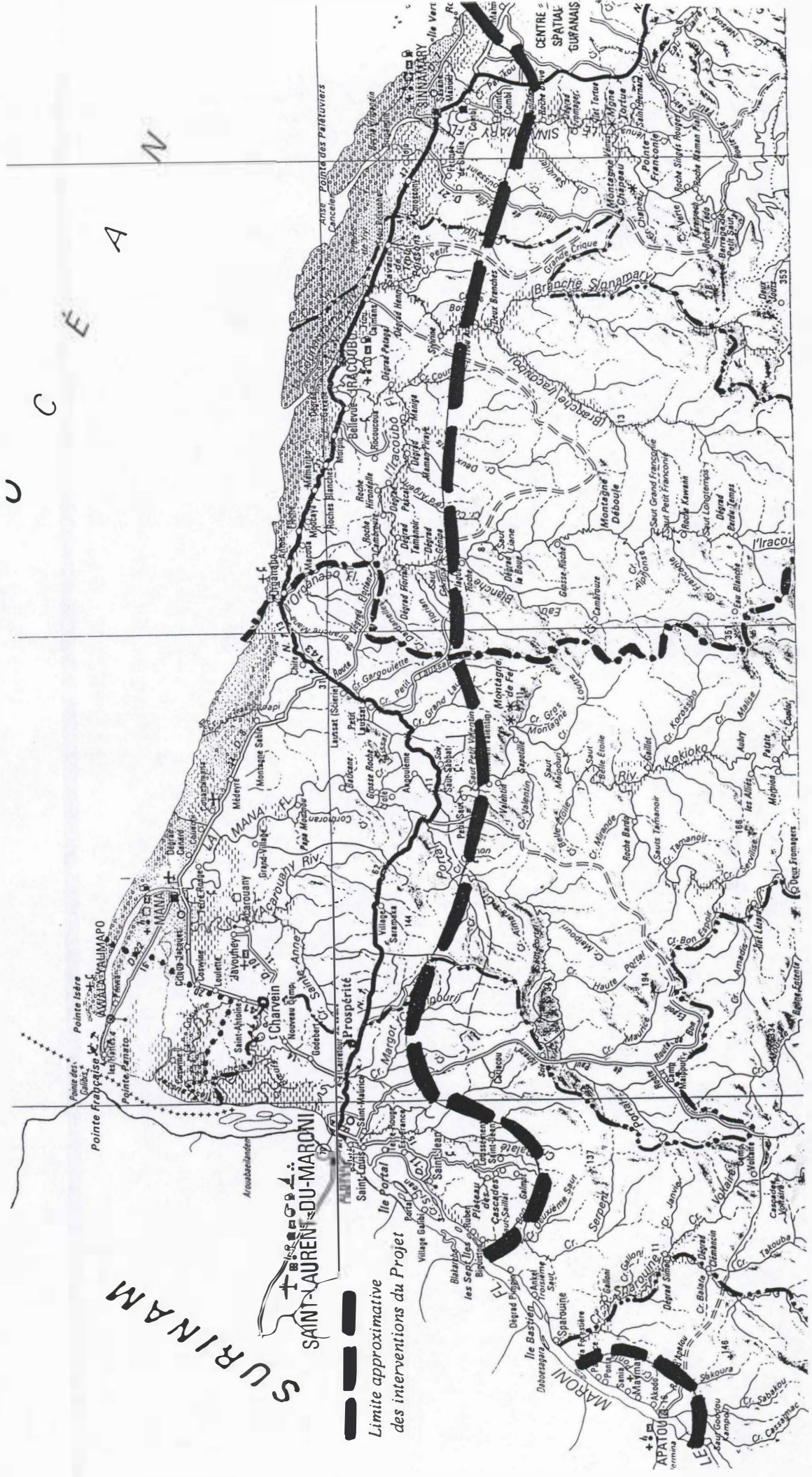
I - Compte-rendu détaillé de la mission d'appui	1
A - Objectifs et déroulement de la mission	1
B - Appui aux stagiaires et données de base sur les deux villages étudiés	2
II - Observations et remarques générales sur la région et sur le projet	7
A - Observations générales sur la région Nord-Ouest	7
B - Remarques générales sur le projet	10
III - Eléments sur les problèmes et les dynamiques du Foncier rural	13
A - Esquisse du contexte global	13
B - Diversité des modes d'attribution et de cession des terres domaniales de l'Etat, mais avec des applications limitées, et dernières évolutions en cours	14
C - Orientations pour les actions concernant le foncier	18
Annexes	
1 - Fiche de proposition de stage	
2 - Envoi de documents complémentaires aux stagiaires (Août 99)	
3 - Chiffres essentiels sur les exploitations agricoles et sur la population	
4 - Eléments concernant les sites d'intervention du Projet	
5 - Exemples de l'arrêté préfectoral de Mars 1992 concernant les " droits d'usage collectifs" de la communauté amérindienne "Galibi" de AWALA-YALIMAPO.	

CARTE ADMINISTRATIVE

Limite approximative
des interventions du Projet



PRÉFECTURE	ARRONDISSEMENTS	CANTONS	COMMUNES
CAYENNE	CAYENNE	Cayenne 1 ^{er} canton (Nord-Ouest) 2 ^e canton (Nord-Est) 3 ^e canton (Sud-Ouest) 4 ^e canton (Centre) 5 ^e canton (Sud) 6 ^e canton (Sud-Est) Approuague-Kaw Iracoubo Kourou Macouria (Tonate) Matoury Rémire-Montjoly Roura St-Georges-Oyapok Sinnamary Montsinéry-Tonnégrande	Cayenne Régina Iracoubo Kourou Macouria Matoury Rémire-Montjoly Roura St-Georges, Ouanary, Camopi Sinnamary, St-Élie Montsinéry-Tonnégrande
	ST-LAURENT-DU-MARONI	St-Laurent-du-Maroni Mana Maripasoula	St-Laurent-du-Maroni Mana, Awala-Yalimapo Maripasoula, Saül, Apatou, Grand-Santi, Papaïchton



U
C
E
A
N

SURINAM

SAINT-LAURENT-DU-MARONI

— — — — —
 Limite approximative
 des interventions du Projet

LE

**Rapport de la mission d'appui auprès du projet de recherche-action Ouest-Guyane, par M.
Michel Pescay, Cirad-Tera, Programme Agricultures Familiales
(du 5 au 17 juillet 1999)**

I- Compte-rendu détaillé de la mission d'appui

A- Objectifs et déroulement de la mission :

Les objectifs de la mission comprennent les 2 points suivants :

- ❖ Appui dans le domaine socio-économique, centré essentiellement sur l'appui méthodologique aux deux stagiaires qui ont engagé l'analyse des deux villages constituant les sites prioritaires d'intervention du projet ;
- ❖ Dans le prolongement direct, prise de contact avec les réalités sociales et les problèmes régionaux, afin de mieux appuyer le développement des volets socio-économiques du projet (aspects commercialisation, foncier, etc).

Dans son déroulement, la mission a comporté les volets suivants :

- ❖ Des entretiens au niveau du Cirad, avec le délégué en Guyane: M. Michel Trebel, et avec le chef de Projet : M. Roger Bertrand, ainsi que son adjoint : M. Samuel Assemat (agro-pédologue et VAT); dans le prolongement, étude de la documentation réunie par le Projet ;
- ❖ Quelques contacts avec des responsables hors du Cirad : principalement, un entretien avec le DAF-Adjoint (M. Luc Rodriguez) qui suit directement le Projet, et un entretien avec l'agro-économiste (M. Claude Fabri), chargé du développement à la Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG), laquelle exerce la vice-présidence du Comité de Pilotage du Projet ; les difficultés de rendez-vous n'ont permis que des premiers contacts limités avec l'EPAG (dont le rôle sera très important dans la gestion du Foncier), ainsi qu'avec le délégué régional à la Recherche, M. Othily, dans la perspective d'actions de Valorisation du patrimoine culinaire ("piste" indiquée et suivie par Denis Sautier), dont certaines peuvent trouver place dans le Projet.
- ❖ Travail principal avec les stagiaires, et sur leurs zones d'étude (voir ci-après), en étant basé à Saint-Laurent du Maroni (avec un véhicule du Projet) ;
- ❖ Enfin, quelques visites rapides ont été effectuées vers Mana, Awala et la route D8, afin d'élargir un peu la connaissance de la région d'intervention du Projet.

B- Appui aux stagiaires et données de base sur les deux villages étudiés :

Il s'agit de deux stages de mémoires de fin d'étude d'ingénieur, d'une durée de six mois¹. Les thèmes proposés se situent dans le cadre général de l'étude des "systèmes d'exploitations", appliquée à la connaissance de deux villages de réfugiés (à population amérindienne pour l'un et Bushi-Nenghé pour l'autre), retenus comme premiers sites d'intervention du projet ; voir la fiche de proposition de stage en annexe.

Les travaux avec les stagiaires ont englobé :

- des visites des villages et de certains abattis ;
- des entretiens avec des responsables villageois et des exploitants ;
- des réunions et discussions pour préciser les concepts de systèmes de production et d'activités (en référence aux études de l'UAG), pour identifier les différents types d'unités (de résidence et de parenté, économiques et de production), ainsi que pour mener des enquêtes sur les modes de fonctionnement, les problèmes majeurs, les projets et les "stratégies" des différents acteurs.

NB : On notera qu'un premier passage -même bref- des stagiaires par Montpellier, avant leur départ, aurait utilement clarifié certains concepts et méthodes d'enquêtes, mais sans supprimer la nécessité d'un appui-conseil sur le terrain, permettant les indispensables adaptations aux réalités spécifiques de chacune des zones et des communautés étudiées.

Il faut souligner que des **notes "intermédiaires"**, rédigées par chaque stagiaire, ont fourni un premier lot d'informations (**utilisées ci-après**) et ont facilité les analyses critiques. On ajoutera que les échanges par messagerie et l'envoi des documents complémentaires (voir en annexe) ont permis de maintenir les contacts.

En fonction des dates de démarrage différentes, l'avancement des travaux variait pour chacun des villages, d'où les deux sous-chapitres suivants.

1- Cas du village amérindien de "Prospérité" :

La stagiaire : *Mlle Chloé Cibulka*, de l'Ensa Rennes, effectue son stage de début avril à fin septembre 99. Elle était donc relativement avancée dans les enquêtes lors de la mission d'appui, en début juillet, en particulier sur : la connaissance du village (plan détaillé), le recensement de la population et les réseaux des liens de parenté, la gamme des activités, agricoles et non agricoles.

L'appui-conseil a donc porté principalement sur :

- la clarification des concepts, surtout concernant les divers types d'unités sociales ;

¹ Un 3^e stagiaire, **M. Gabriel Nogué**, de l'Ensa Montpellier, effectuait un stage de fin de 1^{ère} année, de 3 mois seulement (d'Avril à Août) et sans mémoire final ; en raison d'une opposition aux enquêtes dans un autre petit village amérindien, il a été déplacé vers Charvein pour aider le 2^e stagiaire à réaliser les enquêtes ; il a été associé bien entendu aux visites et entretiens, aux réunions et discussions avec les deux autres stagiaires.

- les compléments d'informations à rechercher : répartition et organisation des travaux sur les abattis ; esquisses de stratégies, en partie collectives, en partie individuelles (notamment pour l'accès aux terres, où différents aspects paraissent encore incertains) ; éléments sur les relations extérieures des villageois (facteurs actuels et facteurs historiques) ; par ailleurs, si les abattis ont été recensés, leur localisation exacte, et, plus largement, une cartographie de l'occupation de la zone restent tributaires de photos aériennes récentes, qui ne seront pas disponibles avant la fin du mémoire, mais devraient l'être pour la suite du projet ;

- enfin, ont été plus spécialement traités les problèmes liés à la mise en forme des informations en vue du mémoire final, d'où la discussion d'un plan schématique, révisable et adaptable bien entendu.

Quelques caractéristiques essentielles du village "Prospérité" peuvent être résumés comme suit :

- Origine : installation encore récente (1988) d'un groupe de réfugiés amérindiens, ayant fui la guerre civile et la rive Surinamienne du fleuve Maroni en 1986 ; première étape de deux ans dans un village près de Saint Laurent, mais recherche de terres cultivables disponibles, d'où la fixation au lieu actuel, à environ 12 km de Saint Laurent, en bordure de la RN1.

- Population : petite communauté de 75 habitants et 12 unités d'habitation ; tous appartiennent au groupe Galibi (ou Kalinna dans leur propre langue), et tous sont de religion protestante évangéliste : base probable de regroupement lors de la migration, combinée avec un réseau de liens de proche parenté entre la majorité des chefs de ménages et/ou de leurs épouses.

- Structuration sociale relativement simple, à deux niveaux essentiels :

. à la base et principalement, les unités familiales restreintes, ou ménages, à caractère multifonctionnel, d'où la correspondance qui paraît complète entre les unités de parenté, d'habitation, de production et d'activités (unités économiques) ;

. au niveau de l'ensemble du village, un chef, ou "capitaine" (appellation générale dans la région), qui résulte de la migration en ce cas, et du rôle d'intermédiaire avec l'administration joué par un chef de ménage ayant la nationalité française.

S'ajoute une association villageoise de développement, regroupant tous les adultes, créée avant le Projet, ayant permis les premiers contacts et partenaire reconnu pour les actions engagées.

- Systèmes d'activités à nette prédominance agricole : au moins un abattis dans chaque ménage, avec cultures de manioc majoritairement, associé à banane plantain, igname, patates rouges, ananas, etc ; transformation du manioc, principalement en galettes ("cassave") et plus rarement en farine ("couac") ; s'ajoutent pour tous les hommes une activité de chasse assez importante, et, dans certaines familles : des élevages de poulets et diverses activités artisanales ; les principaux revenus monétaires sont issus des ventes d'une partie (à estimer) des productions agricoles, des ventes de gibier, de poulets, de produits artisanaux, ainsi que des revenus "sociaux" : allocations familiales dans la majorité des ménages, et quelques cas (3 ou 4) de bénéficiaires du RMI, liés au statut juridique.

NB : A noter les changements majeurs dans les systèmes d'activités entre le Surinam et la Guyane : de la prédominance du riz à celle du manioc, et de la pêche (qui n'est plus possible dans leur village actuel) vers la chasse, destinée surtout à des ventes à Saint-Laurent du Maroni.

- Deux problèmes majeurs influent sur la stabilisation et la croissance du village :

❖ d'une part, les disparités de situation socio-juridique entre habitants du village, allant d'une fraction de nationaux français (5 personnes)², détenant des droits complets dans tous les domaines, à une majorité de nationaux Surinamiens "réfugiés", ayant des droits plus limités (durables avec les cartes de séjour de 10 ans, précaires avec celles d'un an seulement) ;

❖ d'autre part, l'absence persistante depuis l'installation (soit 11 ans) de droits reconnus officiellement sur les terres occupées, pour le village même, et pour les parcelles défrichées et cultivées : une demande de bail emphytéotique a été déposée depuis août 88 par le chef du village, en principe pour tous les villageois, mais à son nom propre (NB : esquisse de stratégie collective visant à utiliser la nationalité française du chef, avec des risques...) ; mais cette demande est restée bloquée au Service départemental du Cadastre, suite à un avis défavorable de la Mairie de Saint-Laurent ; le motif officiel serait le chevauchement de la limite intercommunale, le village même étant sur Saint-Laurent, et les abattis sur Mana ; le chef de projet a entamé une démarche pour débloquer la situation, mais la demande existante paraît poser plusieurs problèmes, qui seront repris dans la IIIe partie sur le foncier.

2- Cas du village bushi-Nenghé de Charvein :

Le stagiaire : *M. Cedric Elluard*, de l'Ecole de l'Agriculture de Beauvais, effectue son stage de mai à novembre 99. Les enquêtes sont donc -très normalement- moins avancées que pour "Prospérité", d'autant que deux facteurs influent, ou ont influé :

- Population 6 ou 7 fois plus importante ;

- Difficulté initiale spécifique, à savoir le caractère très minoritaire et les tensions autour de la première association avec laquelle le Projet avait commencé à travailler ; d'où la mise en place d'une deuxième association largement majoritaire : action à laquelle a participé le stagiaire.

L'appui-conseil a porté sur plusieurs points, que l'on peut regrouper autour de deux axes :

- d'une part, l'analyse du premier inventaire réalisé, et, à partir de cette base, l'identification des types d'informations à recueillir et des types d'unités sociales à distinguer ;

- d'autre part, la méthodologie des enquêtes à mener, à plusieurs niveaux (ensemble du village et sur un échantillon d'unités économiques), en combinant l'approche-système (système de production, élargi à système d'activités) et la démarche plus prospective ou dynamique de type "Stratégie des producteurs" (voir en annexe l'envoi de documents complémentaires et les commentaires joints, à l'intention des deux stagiaires mais plus spécialement du second).

2

dont 2 chefs de ménages originaires de la commune d'AWALA, venus se marier dans le village du Surinam, BIGISTON, d'où sont issus les autres réfugiés.

On résumera ci-après **quelques caractéristiques essentielles du village Charvein** :

- Origine : village plus récent que le précédent, créé de 1992 à 1994, après la fermeture des deux importants camps de réfugiés Surinamiens de l'Acarouany et de Charvein, par les éléments minoritaires qui refusèrent l'aide au retour³ et choisirent de rester en territoire français ; ils se fixèrent dans la zone autour du carrefour des routes D9 et D10, où ils avaient déjà commencé à défricher des abattis. (NB : à noter que les deux camps ont englobé jusqu'à 2 700 personnes selon le recensement de l'INSEE en 1990).

- Population totale estimée (provisoirement) à près de 500 habitants, tous du grand groupe Bushi-Nengué, et du groupe Djuka⁴ ; ils sont originaires essentiellement de la région du fleuve Cottica au Surinam (centrée sur Moengo, à 50 km environ à l'Ouest de Saint-Laurent), mais de différents villages.

- Structuration sociale à préciser par les enquêtes à venir : à titre indicatif, à partir du premier inventaire, il apparaît 47 unités d'habitations (et familiales semble-t-il), regroupant 390 personnes (soit une moyenne de 8,3 par unité), ainsi qu'un groupe distinct d'environ 100 personnes qui reste à analyser ; au niveau de l'ensemble du village, on notera 2 points principaux :

. En plus du chef de village, reconnu comme tel par l'administration, il semble qu'existent un ou plusieurs autres "capitaines", en liaison probable avec les origines multiples au Surinam (point à approfondir) ;

. Subdivision possible de ce village (vaste par sa population et par sa superficie) en plusieurs groupes d'habitations ou "quartiers", en fonction de la localisation actuelle, des origines au Surinam, des liens de parenté (correspondant, ou non, aux trois "grandes familles" ou segments de lignages déjà identifiés) ;

- Dans le prolongement, est à souligner l'existence de deux associations de développement :

❖ d'une part, l'association la plus ancienne appelée "Moïwana 86", du nom d'un village du Surinam où intervenait une ONG Néerlandaise, qui a voulu poursuivre son aide auprès des réfugiés à partir de 1986, mais qui s'est retirée par la suite ; bien qu'ouverte en principe aux autres réfugiés (non originaires de Moïwana), cette association, qui fut le premier contact et partenaire du projet, s'est avérée ensuite être critiquée pour sa gestion (accusations d'accaparement au profit d'un petit groupe) et ne regrouper qu'une fraction minoritaire d'environ 7 unités familiales de base ;

3

Aide proposée par le gouvernement français après la fin (officielle) de la guerre civile, d'un montant de 2000 F par adulte et 1000 F par enfant.

4

A noter le maintien de traditions matrilineaires dans le groupe Djuka, ce qui est cohérent avec l'origine ghanéenne revendiquée par ces descendants d'esclaves.

❖ d'autre part, l'association très récente, créée en juin 99 pour regrouper les autres volontaires voulant travailler avec le projet, mais sans passer par la première association ; la nouvelle est appelée "Makandra Wroko" (en langue "Taki-Taki" : "travaillons ensemble"), et elle regroupe environ 35 chefs de ménages, mais elle est encore en phase de démarrage.

- Systèmes d'activités à forte prédominance agricole pour l'essentiel des unités familiales du premier inventaire, avec une base généralisée de cultures de manioc, et autres vivriers associés, sur abattis⁵ ; mais, des éléments de différenciation agro-économiques apparaissent également et seront approfondis dans la suite des enquêtes (notamment : quelques cas de cultures pures, fortes variantes pour les capacités de commercialisation, quelques possesseurs de véhicules, etc) ; s'ajoutent des travaux salariés et artisanaux divers, occasionnels dans la majorité des cas (mais cela est à préciser), ainsi que 3 ou 4 cas d'artisans spécialisés sur bois ; à noter également les ventes régulières d'objets artisanaux au carrefour des deux routes, en profitant des flux touristiques (modestes) vers Mana et vers les plages d'Awala-Yalimapo.

- Comme pour le village précédent, deux problèmes majeurs conditionnent les développements à venir :

❖ d'une part, des situations socio-juridiques encore incertaines pour la majorité des habitants, tous de nationalité Surinamienne (sauf un français) ; le premier inventaire indique l'existence de cartes de séjour de longue durée (≥ 10 ans) dans 1/3 des unités, et de cartes d'un an seulement dans 30% ; mais c'est un point délicat et important à préciser dans la suite des enquêtes, en raison des effets multiples sur les activités⁶, ainsi que sur l'accès aux "revenus sociaux" ;

❖ d'autre part, les droits fonciers restent sous le régime très précaire des autorisations d'occupation et d'exploitation données en 1993/94 par la Mairie de Mana aux ex-réfugiés ayant choisi de rester en Guyane (avec l'accord de la Sous-Préfecture et pour faciliter la fermeture effective des camps, selon le Rapport de synthèse UAG/Programme AGRO en p. 32) ; aucun cas de dépossession de terres ne semble s'être produit depuis lors, mais des formes de régularisation apparaissent nécessaires, comme cadre de sécurisation pour les actions de développement et d'investissement à moyen et long termes (point repris dans la IIIe partie sur le foncier).

5

Est à souligner un changement majeur par rapport au Surinam : du riz prédominant vers le manioc ; d'où achats de riz, qui resterait l'aliment principal, et ventes de manioc (transformé en "couac") et autres produits ; aspect à approfondir.

6

Notamment, pour les cartes de séjour d'un an : limitation des possibilités de travail ; et, pour les "sans-papiers", risques d'expulsion et impossibilité d'aller vendre sur les marchés urbains.

II- Observations et remarques générales sur la région et sur le projet :

Avertissement : il s'agit ici d'une contribution à caractère partiel aux réflexions générales ; en effet, l'objectif essentiel d'appui aux stagiaires, sur leurs sites de travail, et la brièveté de la mission -11 jours- excluaient un examen d'ensemble des problèmes de la région et des actions du projet ; par ailleurs, les calendriers de la mission et des congés n'ont pas permis d'en discuter au préalable avec le chef de projet, dont les observations peuvent modifier certains points ci-dessous.

A- Observations générales sur la région Nord-Ouest :

Tout d'abord, il faut indiquer que les **limites de la région Nord-Ouest** varient selon les auteurs et posent des problèmes à deux points de vue principaux :

- du point de vue géo-administratif, option à préciser entre la prise en compte des seules quatre communes les plus "agricoles" (à savoir : Mana, Awala, Iracoubo, Saint-Laurent), ou bien extensions vers les communes de Apatou et de Sinnamary, ce qui transparaît dans le choix des sites prioritaires d'intervention.
- du point de vue opérationnel, exclusion de fait des vastes parties Sud -peu ou pas accessibles- des communes (sauf pour la petite commune d'Awala), ce qui réduit la superficie régionale "utile" - pour les actions- à environ 1/4, voire moins, du total des superficies des communes (soit pour les 6 communes indiquées ci-dessus, de l'ordre de 4000 km² "utiles" sur un total d'environ 17.000 km², mais ces chiffres sont à préciser).

Cette région Nord-Ouest, plus ou moins étendue selon les limites retenues constitue en toute hypothèse **la première région agricole de Guyane** : pour les 6 communes indiquées ci-dessus, près de 45 % des exploitations et de la SAU sur 20 % du territoire total ; soit, en 1995⁷, près de 2000 exploitations regroupant environ 10000 personnes, au sein d'une population régionale globale de l'ordre de 30000 habitants (22% de la population totale de Guyane).

Une conséquence directe est le nombre relativement élevé d'études qui y ont été réalisées. Le document principal et le plus complet paraît être le **rapport final de synthèse du programme AGRO, de Décembre 1995**, par une équipe de l'UAG⁸, portant sur les agricultures familiales du Nord-Ouest-Guyane, et dont le sous-titre "**complexité et diversité**" exprime clairement les caractéristiques majeures des réalités agro-socio-économiques. On s'y référera pour les analyses détaillées.

7

Sur la base des Enquêtes "Structures" 1993/95 menées par le Service Statistique de la DAF, entre les recensements généraux de l'Agriculture (le précédent fut le RGA 1988-89 et le prochain est prévu en 2000).

8

Rapport intitulé : " Les agricultures familiales du Nord-Ouest Guyane - complexité et diversité" par BELLANDE Alex, BORY Antoine, FABRI Claude, GARGANTA Eliane, UAG/DAT-ARECA, décembre 1995, 70 p (+annexes).

Ici, on soulignera 4 aspects essentiels :

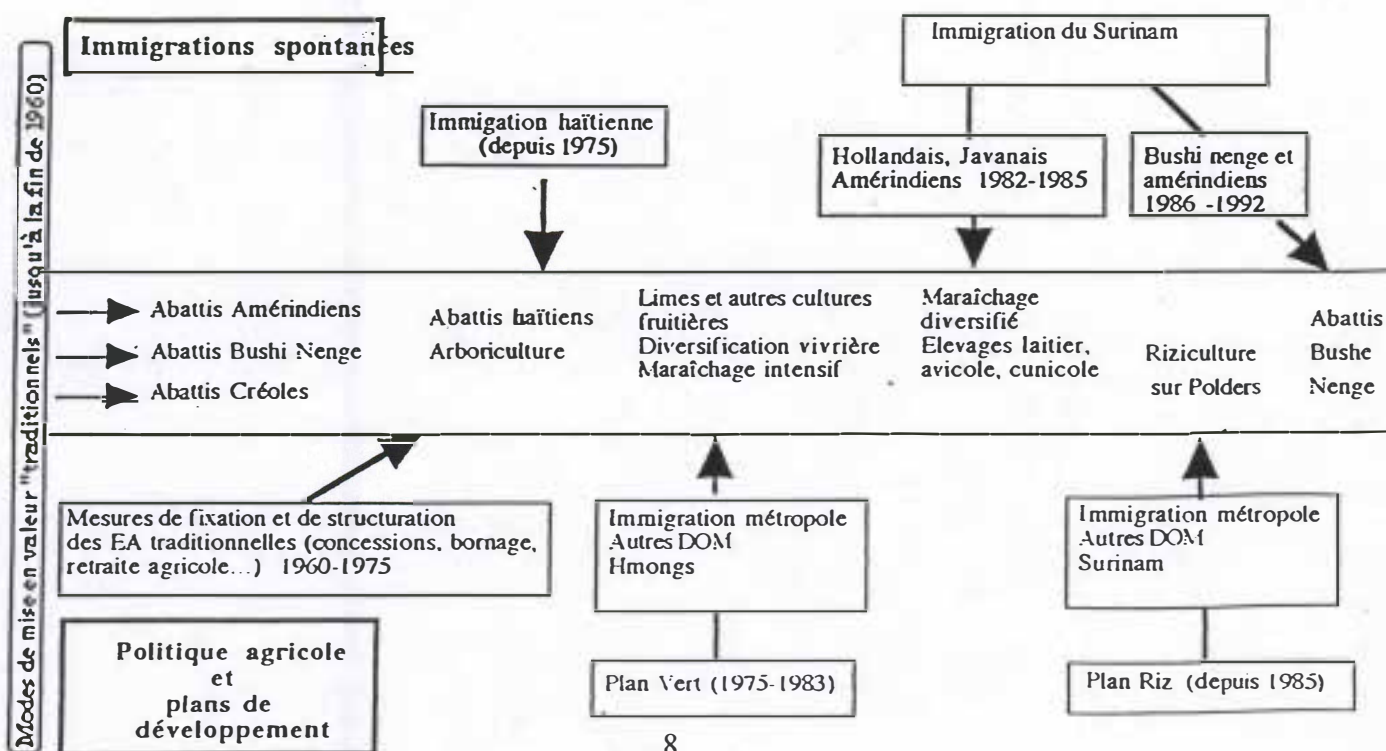
1- **Diversité très accentuée dans la composition de la population**, où se retrouvent toutes les composantes de Guyane et des pays voisins, ainsi que des éléments multiples venant des caraïbes et de pays européens et asiatiques.

2 - **Cohabitation de types très différenciés de systèmes de production et d'activités** (voir quelques chiffres essentiels en annexe), qui vont des grandes entreprises agro-industrielles (représentées par la riziculture sur polders dans la zone de Mana), aux abattis traditionnels en passant par des entreprises moyennes (à bases élevage/arboriculture), et par les cas des petites exploitations intensives des Hmongs (à bases maraîchage/arboriculture), ainsi que les formes diverses de combinaisons d'activités agricoles et non agricoles dans les unités familiales de base ; s'ajoute l'impact des "revenus sociaux", important pour une grande partie de la population.

3 - **Rôle essentiel des mouvements migratoires** de 2 types principaux : ceux liés à des plans de colonisation agricole organisée (dont le dernier en date fut le fameux "Plan Vert" de 1975 à 1983), et les mouvements "spontanés" liés surtout aux crises dans les pays proches (Haïti) ou voisins (guerre civile au Surinam à partir de 1986, officiellement terminée en 1992, mais avec maintien d'une insécurité sensible) ; comme toujours (à notre connaissance...), les effets des mouvements spontanés apparaissent plus importants que ceux des mouvements organisés, en notant cependant que ces derniers peuvent induire certaines dynamiques : en particulier, dans le cadre de l'échec global du "Plan Vert", réussite du volet d'installation des réfugiés Hmongs du Laos (en 1977 au Sud de Cayenne-village "cacao"- et en 1979 au Sud de Mana, village "Javouhey").

Ces interactions déterminantes entre les flux migratoires et le développement des divers systèmes de production et d'activités sont analysées dans le Rapport de synthèse du Programme AGRO, dont est extrait le graphe ou essai de schématisation ci-après :

Figure n°5 : Systèmes de production agricole du Nord-Ouest et leur origine



4 - Variantes sensibles dans les dynamiques socio-démographiques récentes selon les communes,
comme le montrent les données ci-après des 2 derniers recensements :

Communes	AWALA-Yalimapo	Saint-Laurent du Maroni	APATOU	MANA	Iracoubo	Sinnamary	Total "Nord-Ouest"	Total GUYANE
Recenst 1990	640	13 610	2 500	4 940	1 580	3 430	26 700	114 800
Recenst 1999	880	19 210	3 630	5 440	1 420	2 780	33 360	157 270
Taux croissance par an (%)	3,6	3,9	4,2	1,1	(- 1,2)	(- 2,4)	2,5	3,6

NB = Chiffres de l'ensemble de la population, arrondis à la dizaine, et encore provisoires pour 1999.

En bref, trois types de situation apparaissent nettement :

⊗ Des taux de croissance élevés pour les 3 communes riveraines du fleuve Maroni (et frontalières du Surinam), ces taux étant supérieurs à la croissance naturelle (autour de 3 % par an, point à préciser), et signifiant donc des arrivées d'immigrants au cours de la période 1990-99, du Surinam et d'ailleurs ;

⊗ Un taux de croissance faible pour MANA, inférieur à la croissance naturelle, et résultant probablement de l'impact des retours importants en 1992-93 des réfugiés du Surinam ; or, ces derniers avaient été inclus - à leur niveau maximal - lors du Recensement de 1990 (car ils étaient présents depuis plus de 6 mois)⁹ ; ces éléments sont à préciser, à partir des résultats détaillés - et définitifs - des Recensements ; ils n'excluent pas une croissance assez élevée de la population de MANA, si l'on met à part le cas important, mais particulier, des réfugiés repartis ;

⊗ Des baisses sensibles de population pour les communes d'IRACOUBO et de SINNAMARY, qui paraissent être les 2 seules dans cette situation sur les 22 de Guyane, selon les résultats encore provisoires du dernier recensement ; dans leurs cas, influent probablement l'attraction des pôles urbains, proches et en expansion rapide, de KOUROU et de l'agglomération de CAYENNE.

Des analyses plus détaillées, selon les types de populations et selon les activités (principales et secondaires), sont à réaliser, en tant qu'indicateurs des dynamiques en cours et en tant qu'éléments de cadrage très utiles pour orienter, et pour localiser, les programmes d'actions à venir.

9

Cette inclusion des réfugiés du Surinam paraît quasi-certaine, en raison du double changement de taille et de composition de la population de MANA entre les Recensements de 1982 et de 1990 :

Source :	Provenances :	Guyane	Métropole	Autres DOM	Pays Etrangers	Total Commune
Mémoire de Géographie de Nathalie PARALIEU, en Octobre 1991, intitulé "Dynamique d'occupation et de mise en valeur agricole le long des axes routiers du Nord-Est de la Commune de MANA (Guyane)".	1982	844	67	19	191	1 121
	1990	1 391	121	30	3 399	4 941

B - Remarques générales sur le projet :

Comme la région d'intervention, le projet lui-même peut-être placé sous le double signe de la complexité et de la diversité, aux 3 niveaux principaux suivants :

1) - **Au niveau des objectifs**, à travers les différents documents et entretiens, **deux axes majeurs** se dégagent :

❖ **d'une part, une population cible des exploitants familiaux existants**, par opposition aux projets antérieurs visant à créer des nouvelles exploitations modernes (et qui ont échoué à quelques exceptions près) ; le projet s'adresse donc à la population très largement prédominante des petites exploitations de moins de 5 ha (90 % du nombre total), que l'on peut élargir à la petite fraction (5 à 6 %) des exploitations "moyennes" de 5 à 20 ha, mais qui sont à caractère familial ;

❖ **d'autre part, une combinaison de 2 types d'objectifs** pour définir les actions :

- **Objectifs agro-économiques** d'amélioration des systèmes de production et des revenus procurés : au départ, les actions envisagées visaient essentiellement à la stabilisation et à l'intensification du système prédominant d'agriculture itinérante sur brûlis, ou "abattis" ; elles ont été ensuite redéfinies plus largement, en les replaçant dans le cadre de la conception d'une agriculture multifonctionnelle, conformément à la dernière loi d'orientation agricole (mais nécessitant des adaptations aux spécificités guyanaises).

- **Objectifs sociaux** qui englobent à la fois l'amélioration des conditions de vie en milieu rural (but de limiter l'exode rural, des jeunes notamment) et un effort accru de clarification/régularisation des statuts socio-juridiques sur les 2 plans (interdépendants) de l'état-civil et des droits fonciers ; ces cadres de sécurisation sont nécessaires pour les améliorations ci-dessus, et ils contribuent également à la finalité socio-politique plus large d'intégration des éléments guyanais encore marginalisés, ainsi que des réfugiés ayant opté pour rester en Guyane.

Plusieurs facteurs influent ainsi que dans le sens de cette combinaison d'objectifs de différents types, dont notamment la "diversité/complexité" du contexte régional lui-même, et la multiplicité des acteurs-décideurs analysée ci-après. Mais il en résulte des risques de "flou" et de dispersion. Un double effort de clarification/hiérarchisation des objectifs et de répartition/coordination entre les différents intervenants sera souhaitable, dans le cadre d'une orientation globale plus nettement marquée vers le développement local/régional.

2) - **Au niveau des acteurs et partenaires du développement régional**, il faut rappeler et souligner leur multiplicité et leurs différences de statuts, de compétences et d'orientations ou de priorités.

Ce sont des appuis potentiels utiles et nécessaires ; mais leur accord, leur mobilisation effective et la coordination des actions sont des tâches difficiles, qui occupent d'ores et déjà un temps de travail important pour le chef de projet. En bref, les principaux acteurs représentés au sein du Comité de Pilotage du Projet, englobent :

1 - Les représentants de l'Etat, maître d'ouvrage du Projet, à travers le Préfet de Guyane (Région et Département à la fois), et, par délégation, le Sous-Préfet de Saint Laurent du Maroni, Président du Comité de pilotage.

2 - Les représentants de l'Administration technique, qui est chargée de la maîtrise d'oeuvre du Projet, à savoir la Direction de l'Agriculture et de la Forêt (N.B : par rapport à laquelle le CIRAD est donc Maître d'Oeuvre délégué).

3 - Le nouvel organisme technique public qui est chargé de la gestion du foncier, à la fois urbain et rural : l'EPAG (Etablissement Public d'Aménagement de Guyane).

4 - Les représentants des collectivités territoriales décentralisées, englobant le Conseil Régional, le Conseil Général et les communes ; pour ces dernières, il existe l'organisme fédérateur déjà cité : la CCOG, "Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais", dotée d'une petite équipe technique chargée de promouvoir et d'animer le développement local.

5 - Les représentants des organismes professionnels agricoles : Chambre d'Agriculture, Groupements et syndicats, organismes techniques s'y rattachant ;

6 - Divers représentants d'ONG intervenant dans la région, dans les domaines socio-économiques et de l'environnement.

3) Au niveau des actions elles-mêmes, sans prétendre en faire ici un examen complet, on se limitera à quelques remarques :

1 - **Les toutes premières actions lancées et envisagées** répondent à des demandes recueillies directement auprès des villages contactés sur les sites prioritaires¹⁰ et elles ont été approuvées lors des réunions du Comité de pilotage ; pour la suite, et dans les perspectives d'extensions ultérieures, il sera souhaitable d'affiner la démarche et de soumettre les demandes à des examens et des discussions critiques, en les replaçant dans le cadre de l'ensemble des potentialités et des contraintes, au niveau local et en fonction des limites des marchés guyanais ; il s'agit d'éviter les risques de trop suivre quelques exemples de réussites en maraîchage, fruits, ou éco-tourisme, qui ont des exigences techniques particulières, qui peuvent être adaptés ou non selon les cas, et qui posent des problèmes de commercialisation à mieux connaître.

2- **Concernant les problèmes de commercialisation**, il faut souligner qu'ils englobent à la fois ceux d'estimation des capacités effectives des marchés guyanais (actuels et à terme), et ceux des réseaux de commercialisation à partir des producteurs : le principe essentiel est de commencer par l'analyse des réseaux existants (de leurs pratiques et difficultés), car ce n'est pas le néant actuellement, avant de proposer des voies nouvelles.

10

- Elles englobent notamment (sans être exhaustif) : des appuis à la création de petits élevages de volailles, des essais de variétés de maïs et de plantations d'arbres fruitiers, des analyses morpho-pédologiques, ainsi que la construction d'un carbet à vocation d'éco-tourisme au village "Prosperité".

3- **En ce qui concerne les problèmes fonciers** et les actions de clarification et de régularisation nécessaires pour la plupart des exploitants familiaux, il faut examiner et sélectionner parmi les diverses possibilités des textes (dont un tout dernier plus ouvert que les précédents quant aux attributions en pleine propriété, semble-t-il) ; mais il faut également replacer les demandes d'un village donné dans l'ensemble des occupations actuelles et prévisibles de la zone environnante pour rechercher des solutions viables à moyen et long termes ; la 3e partie ci-après reprend ces points, et leurs applications aux deux villages étudiées par les stagiaires.

4- Enfin, **quant aux sites d'intervention du projet**, il est bien entendu prévu d'essayer de couvrir les principales composantes de la diversité régionale, à travers les 7 sites prioritaires (et 5 autres en réserve) précisés dans le document principal de novembre 1998. Quelques ajustements partiels, concernant ces choix, ainsi qu'un élargissement du concept de "site" (d'un village à une petite zone), peuvent être proposés (voir en annexe les cartes et nos commentaires sur ce point).

Mais il faut surtout souligner **2 remarques principales, et interdépendantes** :

❖ d'une part, **une certaine urgence à sortir des 2 premiers sites**, qui correspondent aux seules situations des réfugiés Bushi-Nenghé et amérindiens (*NB : à noter un rappel en ce sens lors de l'entretien avec le DAF- Adjoint*) ; cela est prévu, comme rappelé ci-dessus, et quelques interventions ont déjà eu lieu ailleurs ; on sait également que les retards de mise à disposition des fonds et de recrutement des personnels ont influé directement sur la mise en oeuvre des actions ;

❖ d'autre part, **pour assurer et accélérer cet élargissement - social et géographique - des actions du projet, il paraît nécessaire d'envisager**, à côté de travaux longs par des stagiaires et des chercheurs, **une intervention à buts opérationnels, sur une courte période** (de l'ordre de 3 mois au total)¹¹, **par une petite équipe pluridisciplinaire de 3 ou 4 spécialistes expérimentés** (dans les domaines agro-économiques et des sciences sociales), en pleine coopération avec les "permanents" du projet bien entendu. Cette intervention viserait à élaborer des programmes d'actions sur 5 ou 6 sites -au sens de petites zones-, appuyés sur l'identification des dynamiques et des contraintes, sur la prise en compte des stratégies des acteurs et de la pluralité des activités et sources de revenus au sein des unités familiales. Elle engloberait également la recherche des partenaires à mobiliser et des coordinations à établir, notamment avec les collectivités locales dans le cadre d'un "diagnostic institutionnel" ; en effet, le projet ne peut tout réaliser lui-même et reste *a priori* centré sur les volets de type recherche-action (sauf à changer de nature et de dimension). Enfin, des phases de concertation seraient incluses obligatoirement, d'abord avec les acteurs de base, puis au niveau des différents responsables concernés¹².

11

Environ 2 à 3 mois de temps de prestations selon les spécialistes, dont 1 mois en Guyane, mais pouvant être répartis sur 4 à 5 mois calendaires, en raison des temps intermédiaires pour les phases de concertation.

12

Avec les adaptations aux spécificités guyanaises (histoire et statut de DOM, caractéristiques agro-économiques particulières, composition de la population et problèmes des réfugiés, etc), on peut s'inspirer des travaux de type "développement local" menés en 1998, pour la province Nord de Nouvelle Calédonie, par une équipe du Cirad (Tera/Emvt) ; ajoutons que cette proposition est faite sous réserve, bien entendu, des contraintes financières du Projet.

III- Eléments sur les problèmes et les dynamiques du Foncier rural :

A- Esquisse du contexte global :

Deux caractéristiques majeures et contrastées sont à souligner :

⊗ d'une part, l'essentiel des terres rurales et une grande partie des terrains urbains (sauf dans les villes principales) sont propriété de l'Etat - soit 90 % du territoire départemental - à la différence des 3 autres DOM ;

⊗ d'autre part, une très forte majorité de 70 % des exploitants occupe, sans aucun document légal, des terres cultivées, qui représentent environ 30 % de la SAU ; ce dernier % est minimal, car la SAU retenue n'englobe pas les espaces en jachères, plus vastes que les parcelles en cultures dans les différentes formes d'agriculture itinérante (ou abattis), qui prédominent largement au niveau des exploitations familiales.

Dans le double souci de la mise en valeur des terres cultivables et de la paix sociale, ces occupations sans titre sont tolérées par les autorités, sauf quelques cas particuliers (surtout des projets publics d'aménagements ou d'infrastructures). Au-delà des textes, il s'agit d'une forme de reconnaissance (de fait) des droits des "défricheurs", ou du "droit de hache" ; effort et investissement humain effectivement important dans ces régions forestières tropicales.

Les caractéristiques majeures ci-dessus appellent deux types d'observations :

- 1°) - Sur le plan de l'étude comparative des systèmes fonciers, la dualité d'un droit de propriété de l'Etat et d'une occupation informelle (fondée sur le droit de hache) rapproche la situation guyanaise de celle de "transition foncière", ou de "pluralisme socio-juridique" (droit écrit légal / droits coutumiers) qui prédomine en Afrique subsaharienne ; il faut noter toutefois que les bases coutumières anciennes n'existent que pour les éléments autochtones d'origines amérindiennes et noirs "Boni" (ne venant pas du Surinam), devenus très minoritaires dans l'ensemble de la population.
- 2°) - Du point de vue opérationnel, cette situation nécessite un important effort de clarification et de régularisation des statuts et des droits fonciers, car elle s'accompagne d'une marginalisation sociale, et de difficultés ou de blocages à l'accès aux services, au crédit, aux activités et aux réseaux économiques formalisés.

Il faut rappeler également que la situation globale de la Guyane s'oppose à celles des 3 autres DOM, insulaires, à densités élevées et à ressources foncières limitées. Les politiques de "réforme foncière", qui y ont été mises en oeuvre, visaient à combiner la redistribution des terres des grandes plantations à dominante sucrière et la promotion des exploitations familiales. Une telle politique ne correspond pas à la situation guyanaise, caractérisée par le sous-peuplement et une très faible occupation de l'espace. Ici, sauf quelques cas particuliers éventuels de sous-utilisation de bons terrains agricoles, le problème majeur devient plutôt de faciliter l'accès direct à des terres non occupées, à la fois sur le plan agro-technique (pistes, aménagements, qualités des sols, etc.), et sur le plan socio-juridique, aspect plus particulièrement traité ci-après.

B- Diversité des modes d'attribution et de cession des terres domaniales de l'Etat, mais avec des applications limitées, et dernières évolutions en cours :

Pour réaliser les plans successifs de mise en valeur, et pour faire face à la demande croissante de foncier (mais urbain autant ou plus que rural/agricole), les autorités publiques ont proposé et fait adopter des textes législatifs et réglementaires, spécifiques au Département de Guyane dans leur majorité.

En bref, les **2 dispositions principales** concernant les terres agricoles/rurales sont :

⊗ **les concessions sur 5 ans, plafonnées à 5 ha**, avec cahiers des charges, et qui peuvent être converties en cessions gratuites, après constat de la mise en valeur et sur engagement de maintenir l'usage agricole pendant 30 ans (incluant les 5 premières années) ;

⊗ **les baux emphytéotiques sur 30 ans**, sans transfert de propriété, mais sans plafond de superficie, mis en place lors du "Plan Vert" à partir de 1975, pour permettre la création de grandes exploitations modernes, agricoles et d'élevage bovin.

Ont été également prévues des formules de "**conventions**" pour la mise en valeur agricole, et de "**cessions**" pour réaliser des équipements ou des réserves foncières, au profit des collectivités locales et des établissements publics d'aménagement.

S'ajoute enfin le **cas particulier des droits des "communautés d'habitants tirant traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt"** : texte adopté en 1987, et résultant des luttes revendicatives des associations autochtones, essentiellement amérindiennes, et du groupe "Boni" (descendants guyanais des esclaves noirs "marrons").

En résumé, ce dernier texte prévoit les 3 dispositions ou étapes essentielles suivantes :

- Tout d'abord, par un arrêté du Préfet, constat de l'existence et reconnaissance de l'exercice, sur des terrains domaniaux, "*de droits d'usage collectifs pour la pratique de la chasse, de la pêche et, d'une manière générale, pour l'exercice de toute activité nécessaire à la subsistance de ces communautés*" ; l'arrêté doit préciser la localisation et la superficie des terrains, l'identité de la communauté concernée, la nature des droits d'usage reconnus : voir ci-après l'exemple (principal pour le Nord-Ouest) de l'arrêté de Mars 1992 au profit de la communauté amérindienne Galibi d'AWALA-YALIMAPO.
- Ensuite, après constitution d'une structure juridique de type "association" ou "société", la communauté peut obtenir - à travers la structure précédente - une concession, à titre gratuit, de zones déterminées pour l'agriculture, l'élevage et les habitations des membres, sans plafond de superficie, pour une durée limitée à préciser, mais renouvelable.
- Enfin, avant l'expiration de la concession, l'association ou la société peut demander une cession, à titre gratuit, des terrains précédents, toujours en vue de cultures, d'élevage ou pour l'habitat des membres, sous condition résolutoire de maintien de ces destinations et de résidence effective des intéressés dans la zone citée, pendant un délai de 10 ans à partir de l'acte de transfert de propriété par l'Etat.

Ces divers dispositifs spécifiques, venant s'ajouter à ceux de droit commun applicables sur l'ensemble du territoire national¹³, ont connu des applications variables, mais limitées par rapport à l'ensemble des exploitants : 30 % d'entre eux seulement en bénéficient. Il faut noter cependant qu'ils occupent 70 % de la SAU, principalement sous la forme des baux emphytéotiques, lesquels englobent les 4 500 ha de rizières sur polders de MANA (pour 5 sociétés) et les grandes exploitations d'élevage.

Le tableau suivant regroupe les chiffres essentiels, au niveau de l'ensemble de la GUYANE, pour 1995. (Source : "L'agriculture en Guyane - 1993/95" - DAF - N°1. Octobre 1996) :

Modes d'accès au Foncier	SAU		Exploitations		Moyenne/Exploit. (Ha)
	hectares	%	Nombre	%	
Bail emphytéotique	12 770	57	495	12	25,8
Concession	1 200	5,5	280	6,5	4,3
Conventions avec des collectivités locales	160	1	30	0,5	5,3
Droits d'usage collectifs	440	2	325	8	1,4
Autres formes de propriété et contrats de location (a)	1 000	4,5	120	3	8,3
Sous-total "avec titres"	15 570	70	1 250	30	12,5
Occupations "sans titre"	6 750	30	3 000	70	2,3
Total Général	22 320	100	4 250	100	5,3

(a) Marge d'incertitude sur ce mode d'accès et/ou d'appropriation.

On ne dispose pas de ces données détaillées pour la région Nord-Ouest, mais on peut noter que le rapport de synthèse du Programme Agro donne des indications qui vont dans le même sens, avec notamment 72 % d'exploitants "occupants sans titre".

Par ailleurs, les résultats partiels de l'enquête menée en 1998 dans le cadre du projet, par Marianne GRANDISSON, paraissent différents au tout premier abord, avec seulement 32 % d'exploitants "sans titre" (cf. En p. 10 du Rapport de Décembre 1998).

13

Il s'agit essentiellement des acquisitions à titre onéreux de parcelles du domaine privé de l'Etat, mises en vente par adjudication publique et cédées au candidat le plus offrant ; par dérogation, des cas de ventes à l'amiable à des particuliers sont possibles.

Mais, 2 remarques doivent être faites :

- d'une part, les informations manquent pour apprécier les particularités ou la représentativité de l'échantillon des 77 exploitants enquêtés ;
- d'autre part, les commentaires des données chiffrées indiquent très clairement que les 49 % d'exploitants classés "en concession" englobent les cas de simples demandes, et que la plupart d'entre elles n'ont pas abouti ; de plus, les cas de fermage/métayage (12 %) et les cas de simples "autorisations d'une mairie" (3 %) peuvent souvent ne pas être régularisés.

Finalement, la forte prédominance des occupants en situations irrégulières apparaît nettement confirmée.

Pour une appréciation globale, et sur les dernières évolutions, on se référera à la **note de synthèse de la DAF (du 27.07.98) sur "le Foncier en Guyane"**, à travers l'extrait suivant :

"... / ... Pourtant la situation n'est pas satisfaisante : très peu de véritables agriculteurs se sont portés candidats à une concession, du fait du plafond de 5 hectares ; en revanche une multitude de citadins (s'intitulant pour la circonstance "pluriactifs") après avoir fait un stage agricole ("stage concession" d'une vingtaines d'heures), demandaient des concessions au titre des dispositions originellement prévues pour les seuls agriculteurs, dans une logique d'habitation principale plus que de mise en valeur agricole. Ce phénomène des "pluriactifs" a favorisé le développement d'un habitat diffus et a provoqué une demande d'équipement (voirie, électricité, AEP, collecte des ordures ménagères...) hors de proportion avec les moyens dont disposent les communes rurales.

D'autre part, cette dérive a provoqué la colère des agriculteurs qui voyaient des terres initialement réservées à la mise en culture agricole être utilisées à des fins d'habitations principales.

Au vu de la pression sur le foncier et des difficultés précédentes, le gouvernement a choisi de prendre deux mesures :

- *sur le plan législatif, un projet d'ordonnance (joint à la présente note) qui donne à l'Etat des outils juridiques pour répondre à la demande de terrains dans le respect des compétences des collectivités locales en matière d'urbanisme.*
- *sur le plan opérationnel, la création, par le décret n° 96-955 du 31 octobre 1996, de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Guyane (EPAG), qui a pour charge, pour le compte de l'Etat, de prévoir et de mettre en oeuvre un plan de développement et d'aménagement foncier en Guyane".*

Sur les 2 mesures ci-dessus, **les dernières évolutions en cours** peuvent être résumées comme suit :

1°) **La mise en place de l'EPAG** a été relativement longue, mais est devenue effective au cours de l'année 1998, d'où le démarrage des premières actions prioritaires dans ses 2 milieux d'intervention, rural et urbain. Ce nouvel acteur institutionnel est appelé à jouer un rôle déterminant, à la fois pour

définir les perspectives d'aménagement spatial à terme et pour réaliser l'indispensable effort, déjà évoqué, de clarification et de régularisation des modes d'accès et des droits sur les terres.¹⁴

2°) Une ordonnance du 2 Septembre 1998 est venue élargir et faciliter les cessions, à titre gratuit, des terres appartenant au domaine privé de l'Etat en Guyane, par des dispositions nouvelles de 3 types :

⊗ Régularisation de la situation d'agriculteurs déjà installés (avant le 4.09.98, date de publication de l'Ordonnance) par la cession gratuite des terres mises à leur disposition par l'Etat (tous modes semble-t-il) et sans plafond de superficie, mais sous condition d'une mise en valeur agricole depuis au moins 5 ans, et engagement de maintenir cet usage pendant 30 ans ;

⊗ Extension des seuls agriculteurs individuels à des sociétés de personnes (en majorité agriculteurs et à objet essentiellement agricole) de la possibilité d'obtenir des concessions pour l'agriculture et l'élevage (sans plafond de superficie, semble-t-il), avec cession gratuite au bout de 5 ans, sous condition de mise en valeur effective.

⊗ Régularisation de la situation des occupants sans titre pour des terrains à usage d'habitation principale, si celle-ci a été construite avant le 4.09.98 (date de publication), par la cession gratuite du terrain correspondant (un seul terrain, avec un plafond de superficie à fixer par décret, et avec interdiction de vente pendant 15 ans).

Mais, il faut noter que des retards affectent la sortie des décrets d'application de cette ordonnance, qui n'est donc pas encore mise en oeuvre dans sa totalité.

Sauf pour ce dernier point, les évolutions en cours paraissent orientées nettement dans le sens d'une relance des attributions de terres du domaine privé de l'Etat, allant jusqu'aux cessions ou transferts de propriété à titre gratuit.

Mais, ces mesures visent surtout à régulariser les occupations de fait antérieures, et il existe d'autres problèmes (pour des défrichements ou des aménagements nouveaux, pour faciliter également les acquisitions à titre onéreux, etc)¹⁵, à étudier ultérieurement.

14

On notera que cette option d'un établissement public est cohérente avec la très forte prédominance du domaine privé de l'Etat, et avec les importants besoins d'aménagement, mais qu'elle différencie également la Guyane des 3 autres DOM, où ont été mis en place les organismes de droit commun SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural. La différence est cependant tempérée par la participation des collectivités locales et des organismes professionnels au Conseil d'Administration de l'EPAG.

15

Voir le dossier constitué sur ces thèmes par Mme TAUBIRA-DELANNON, députée de Guyane, intitulé : "La question foncière en Guyane"- Mai 1999.

C- Orientations pour les actions concernant le foncier :

Comme indiqué dans le texte de la IIe partie sur le Projet, **2 orientations principales** peuvent être conseillées :

1°) - **“Examiner et sélectionner parmi les diverses possibilités des textes”**, dont on a pu voir ci-dessus que la gamme est relativement vaste : en effet, **face à la diversité des situations, il n’y a pas une formule unique à préconiser** ; en toute hypothèse, le projet peut et doit conseiller, mais la ou les solutions sont à discuter avec les intéressés, auxquels revient le choix final.

En première approche, pour illustrer concrètement l’orientation ci-dessus, les applications aux 2 villages en cours d’étude pourraient être les suivantes :

- Cas du village amérindien “Prospérité” :

Comme indiqué précédemment, une demande de bail emphytéotique a été déposée depuis l’installation de ce groupe de réfugiés amérindiens en 1988, mais est resté bloquée suite à un avis défavorable de la Mairie de Saint-Laurent. En fait, cette demande pose plusieurs problèmes :

⊗ Tout d’abord, quant à la superficie demandée, après les 50 ha initialement déclarés, il est apparu à l’examen des documents, qu’il s’agissait de 16 ou 17 ha¹⁶ seulement, c’est-à-dire l’espace construit du village (qui tend à déborder), mais pas les terrains agricoles des habitants ;

⊗ Ensuite, la demande a été faite en principe pour tous les villageois, mais au nom propre du “Capitaine” et comme une demande individuelle ; l’ensemble des informations et la date de la demande (1988) font penser à une stratégie collective visant à utiliser la nationalité française de ce chef, à un moment où les 90 % des autres membres de cette “communauté”, de nationalité surinamienne, étaient “sans papier”, et où l’administration ne cherchait pas à stabiliser et à intégrer les réfugiés (d’où leur classement en PPDS - Personnes Provisoirement Déplacées du Surinam) ; depuis lors, les processus de régularisation sont engagés, même si tous n’en ont pas encore bénéficié ; de plus, les enquêtes menées ont précisé qu’il s’agit ici d’une fraction seulement issue du village de BIGISTON, et que le “Capitaine” actuel n’est pas un chef d’origine traditionnelle, n’ayant qu’une autorité limitée, parfois contestée ; l’aboutissement de la demande à son nom propre paraît donc comporter des risques sérieux de tensions pour l’avenir ;

⊗ Enfin, le choix de la formule du bail emphytéotique visait à éviter le plafond de 5 ha appliqué aux concessions ; mais 2 autres formules sont possibles :

- En premier lieu, et pour toutes les terres, la formule des **“droits d’usage collectifs au profit des communautés d’habitants tirant traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt”** : la petite communauté amérindienne de “Prospérité” s’y rattache directement, en tant qu’appartenant au groupe Galibi ; certes, elle n’est pas autochtone à son lieu actuel de résidence ; mais cette condition n’est pas précisée dans les textes, et les traditions migratoires des

16

Sur le plan établi par le géomètre, il s’agit d’un rectangle de 500 m x 325 m, soit 16,25 ha.

communautés amérindiennes renforcent la relativité du concept d'autochtonie ; de plus, la faible taille de "Prospérité", et l'existence (déjà) d'une association de développement faciliteraient le passage aux formes particulières de "concession", puis de "cession", analysées ci-dessus, mais qui **supposent le maintien de tous les membres dans une structure collective de gestion** ;

- En second lieu, **les formes de régularisation de l'Ordonnance de Septembre 98** peuvent être appliquées ici, en partie tout au moins : c'est certain en ce qui concerne la zone des habitations principales du village lui-même (maisons construites déjà depuis plusieurs années, avec même des cas de perceptions de taxes d'habitation par la Mairie de Saint-Laurent)¹⁷ ; cela sera peut-être possible pour les zones défrichées et mises en cultures, mais seulement s'il est donné une interprétation extensive du texte ("*... mise en valeur des terres mises à leur disposition par l'Etat...*", en considérant qu'il y a eu une **autorisation de fait** à l'installation).

Si cette dernière éventualité apparaît impossible, il faudrait recourir aux **autres formules antérieures** : soit la "concession" mais avec le plafond trop bas de 5 ha, soit plutôt le **bail emphytéotique** (sans plafond, mais avec des délimitations à réaliser sur le terrain) ; ceci en se situant dans une option d'individualisation relative au niveau des 12 unités de base, à la fois familiales, de production et d'activités. Enfin, des **combinaisons de plusieurs formules** sont également possibles, mais en évitant des complications excessives. On pourrait envisager par exemple : des baux individualisés pour les zones agricoles (en cultures, en jachère et leurs extensions proches), et une zone plus éloignée de réserve foncière villageoise, avec simple "droits d'usage collectifs" (chasse, cueillette et des cultures à long terme).

Les avantages et inconvénients des diverses formules sont à discuter avec les villageois, à qui revient le choix final.

- Cas du village Bushi-Nenghé de CHARVEIN :

Au niveau des principes, toutes les options précédentes sont applicables, et devraient donc être présentées une première fois aux responsables villageois.

Mais, les informations disponibles permettent - en première approche et sous réserve des enquêtes en cours - de proposer les 2 orientations principales suivantes :

- D'une part, le cumul de la taille relativement élevée du village (environ 500 habitants et 60 unités familiales), des origines multiples au Surinam, de l'absence de "communauté" réelle et des signes de divisions ou tensions internes (notamment à travers les 2 associations), rendent *a priori impossible en ce cas le recours à la formule des "droits d'usage collectifs..."* ; et d'autant plus qu'il s'agit ici entièrement de réfugiés Surinamiens.

17

Serait alors considérée caduque la première demande de bail déposée par le Capitaine, à son nom propre, s'appliquant à l'espace même du village, mais bloquée depuis plus de 10 ans (Août 88), ou bien, il peut retirer lui-même sa première demande, en raison du nouveau texte.

- D'autre part, les formules de régularisation de l'Ordonnance de Septembre 98 peuvent s'appliquer en ce cas, en quasi-totalité pour les zones des habitations principales, et majoritairement pour les zones agricoles. En effet, pour ces dernières, la grande majorité des chefs de familles paraît pouvoir remplir les 3 conditions principales, à savoir : l'installation avant le 4.09.98 (date de publication du texte), la mise en valeur agricole depuis 5 ans au moins (soit 1995, si la loi est effectivement appliquée en 2000), et sur "des terres mises à leur disposition par l'Etat". Pour ce dernier point essentiel, cela semble bien être le cas avec la formule qui a joué ici des "autorizations d'occupation" données par la Mairie de MANA, avec l'accord de la Sous-Préfecture de Saint-Laurent, aux réfugiés issus des camps. Mais il peut se poser un problème de vérification par rapport aux listes officielles de ces réfugiés, si elles restent valables et encore utilisables.

Pour les autres personnes ne remplissant pas les conditions ci-dessus, il subsiste les autres formules antérieures, soit de la "concession", soit plutôt du "bail emphytéotique".

Il faut rappeler que pour l'ensemble de ces dispositions, les bénéficiaires doivent être agriculteurs à titre principal, et "admis à séjourner régulièrement et à titre permanent en Guyane", ce qui limite aux nationaux français et aux étrangers ayant des cartes de séjour de 10 ans (renouvelables).

Le rappel s'étend donc à l'inter-dépendance entre les régularisations à l'état-civil et pour les droits fonciers.

Par ailleurs, la situation de CHARVEIN attire l'attention sur les difficultés pour réaliser l'ensemble des délimitations de "parcelles" (au sens large des unités foncières, c'est-à-dire qui ont un même ayant-droit et type de droit). Des méthodes plus légères que celles des cadastres classiques, facilitées par les progrès des outils de type GPS, sont à rechercher. (NB : *On peut s'inspirer, avec des adaptations, des "Plans Fonciers Ruraux "expérimentés dans des pays africains, combinant des enquêtes directes et des localisations sur photoplans, avec des levés topographiques complémentaires*).

2°) La seconde grande orientation conseillée est de "replacer les demandes d'un village donné dans l'ensemble des occupations actuelles et prévisibles de la zone environnante pour rechercher des solutions viables à moyen et long termes " :

En effet, sans aller jusqu'à des schémas d'aménagement complets par zone, il est nécessaire de réaliser une esquisse, c'est-à-dire d'identifier, et de localiser sur des cartes opérationnelles (à des échelles à discuter), les principales emprises actuelles et les directions ou aires d'extensions prévisibles à 10-15 ans des villages et autres occupations (grandes exploitations, zones classées). Elles doivent être prises en compte pour baliser (limiter ou orienter) les extensions possibles du village pour lequel est établi une carte détaillée des parcelles.

Ainsi, notamment, pour le village "Prospérité", il faut connaître et localiser les parcelles qui jouxtent celles de certains villageois (parfois s'y imbriquent), et qui correspondent à des installations antérieures (exploitations issues du Plan Vert, ou bien créées par des initiatives individuelles diverses,

le long de la RN1). S'ajoute l'emprise d'un utilisateur non agricole, exploitant une carrière près du village. Il faut également connaître, même sans les détailler, les zones d'occupation actuelle, et d'extension, des agriculteurs du village Bushi-Nenghé voisin, surtout si l'on veut identifier et délimiter une sorte de réserve foncière collective pour "Prospérité".

De même, pour CHARVEIN, sur la trame des voies routières et des "criques" ; il faut localiser les emprises des grandes et moyennes exploitations individuelles le long de la D9, et, sur la D10, les emprises actuelles et futures des agriculteurs Hmongs de JAVOUHEY, ainsi que d'une forêt classée voisine. Pour ce village, des problèmes se poseront probablement en raison des cas de croisement des directions des défrichements déjà engagés, ou prévus à court terme (mais jusqu'où faut-il délimiter ? Question à étudier). S'ajoutent ici aussi les emprises à prévoir d'utilisateurs non agricoles, de type "carrières" (gisement de Kaolin à localiser).

Enfin, pour ces 2 villages, existent des cas de chevauchements des limites entre les communes de MANA et de SAINT-LAURENT. Ce ne sont pas des frontières bien entendu, mais le contexte global d'insécurité foncière, surtout pour les réfugiés, entraîne des craintes et des démarches pour obtenir des autorisations distinctes de chaque côté¹⁸. L'effort de clarification et de cartographie ci-dessus serait l'occasion d'une concertation et d'accords globaux pour l'avenir.

En se replaçant sur le plan de l'étude comparative des systèmes fonciers, on notera des similitudes de comportements, sur certains points, entre des autorités communales et des autorités coutumières, en particulier en n'accordant à des demandeurs étrangers que des autorisations précaires pour des cultures annuelles, mais pas pour des cultures pérennes, qui risqueraient d'entraîner des revendications de propriété.

ANNEXES

- 1 - Fiche de proposition de stage
- 2 - Envoi de documents complémentaires aux stagiaires (Août 99)
- 3 - Chiffres essentiels sur les exploitations agricoles et sur la population
- 4 - Eléments concernant les sites d'intervention du Projet
- 5 - Exemple de l'arrêté préfectoral de Mars 1992 concernant les "droits d'usage collectifs" de la communauté amérindienne "Galibi" de AWALA-YALIMAPO.

ANNEXE N°1

FICHE DE PROPOSITION DE STAGE

PAYS : GUYANE

Région : NORD OUEST

THEME D'ETUDE :

"Systèmes d'exploitations dans l'Ouest Guyanais"

**Stage de mémoire de fin d'étude
(durée : 6 mois)**

Ce stage s'inscrit au sein du "Projet de recherche action dans l'Ouest Guyanais" mené par le CIRAD TERA (Territoire, Environnement et Acteurs). Ce projet s'adresse aux petites exploitations pratiquant l'agriculture itinérante (et peu rémunératrice) sur brûlis. Le but est essentiellement de fixer cette agriculture (et pour cela de la modifier en augmentant les revenus) afin que les agriculteurs et leurs familles nombreuses puissent bénéficier des divers services de la nation (scolarisation, accès aux soins, au foncier, aux aides et subventions sociales et agricoles...). De plus, une fixation et un développement économique des exploitations pourront limiter le départ des jeunes et leur permettront de s'intégrer dans la communauté nationale tout en conservant leur identité culturelle. Ce projet repose donc sur l'aspect multifonctionnel de l'agriculture : production de biens, génération d'emplois et de revenus, protection des ressources naturelles, création de paysages, conservation des cultures et des savoir-faire traditionnels...

De nombreux groupes sociaux et types de milieux écologiques sont concernés par ce projet de recherche action. Le stage sera consacré à la connaissance d'une seule communauté sociale pour chacun des stagiaires, à savoir :

- ✘ un village d'amérindiens Galibis (12 familles), pour Mlle *Chloé CIBULKA*, de l'ENSA-Rennes ;
- ✘ un village de Bushi Nenghé réfugiés de la guerre du Surinam (une trentaine de familles) pour M. *Cédric ELLUARD*, de l'Ecole d'Agriculture de Beauvais.

Il s'agira d'établir tout un ensemble de connaissances sur les systèmes de production, les revenus, les modes de consommation, l'économie des exploitations, les stratégies à terme des exploitants et de la communauté (qui bénéficie de statut tribal et de certains droits d'usage du milieu environnant).

Pour cela il conviendra de réaliser une caractérisation-évaluation des exploitations dans un contexte d'agriculture durable. Cette caractérisation passera par l'établissement d'une carte d'organisation des différentes spéculations dans les abattis en fonction, notamment, des types de milieux. En outre, pour quelques familles, une étude socio-économique approfondie sera réalisée : sources et montants des revenus, consommations, nature des activités et répartition du temps de travail des divers acteurs de l'exploitation.

Cet ensemble de connaissances contribuera, au niveau du projet, à l'élaboration d'un diagnostic et par suite à des propositions d'actions en relation avec les besoins de cette communauté et la valorisation de ses spécificités.

ANNEXE N° 2

Envoi de documents complémentaires

aux stagiaires (Août 99)

Montpellier, le 12 Août 1999

Bordereau des pièces adressées

Monsieur Samuel ASSEMAT
Projet de Recherche-Action Ouest Guyane
Campus Agronomique - CIRAD
B.P 701
97387 KOUROU cedex
GUYANE

N°182/99/BG-TERA/AF.

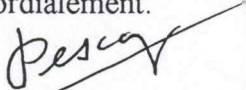
A l'attention des stagiaires : Chloé CIBULKA et Cédric ELLUARD



Centre
de coopération
internationale
en recherche
agronomique
pour le
développement

Département
territoires,
environnement
et acteurs
Cirad-tera

Programme
agricultures
familiales

Sommaire	Nombre de pièces	Observations
Veillez trouver ci-joint :		
- Rapport de synthèse du groupe AMIRA sur les "unités d'observation".	2	En complément des entretiens de terrain, j'envoie les extraits ci-joints des débats et travaux déjà réalisés sur les problèmes d'enquêtes et d'unités.
- Quelques commentaires de ma part quant aux applications à vos situations particulières.	2	
- Deux extraits d'études antérieures, pour illustrer concrètement la présentation des systèmes de production (agricole), ainsi qu'une fiche résumée sur la démarche "stratégie des producteurs".	2	Bon courage pour la suite des travaux, et n'hésitez pas à me questionner par E.mail ou par téléphone.
		Cordialement.  Michel PESDAY

BP 5035
73, rue J.-F. Breton
34032 Montpellier
Cedex 1
France
téléphone :
33 (0)4 67 61 65 30
télécopie :
33 (0)4 67 61 12 23

EPIC-SIRET
331 596 270 00172
RCS Paris B
331 596 270

Quelques commentaires quant aux applications au Projet Ouest - GUYANE -

Le rapport de synthèse du Groupe AMIRA ¹ sur les “unités d’observation” paraît bien adapté et très complet sur cette question des différents types d’unités, discutée sur le terrain ; bien que datant de 1987, il reste tout à fait actuel en ce domaine.

Il montre clairement les différentes “entrées” possibles : par l’habitation, la parenté, les unités spatiales (foncières ou “paysagères”), les rapports économiques ; s’ajoute le rappel de principes méthodologiques de base, toujours valables, à savoir :

- remonter de l’apparent à l’invisible,
- multiplier les échelons de l’investigation,
- s’adapter au lieu et au moment

En application de ces principes, et en fonction des caractéristiques des 2 villages étudiés, le cheminement le plus logique et le plus pratique peut-être résumé comme suit :

1 - Partir des éléments les plus visibles : les unités d’habitations (englobant le logement et les constructions annexes : cuisines, abris divers à usages multiples) ; dans le cas du village de CHARVEIN -plus peuplé et plus étendu que PROSPÉRITÉ- il est probablement possible de distinguer un 2ème niveau : des groupes d’habitations ou “quartiers” (2, 3, 4 ?), subdivisant le village (bases spatiales et /ou sociales : origines et parenté).

2 - Recenser les individus occupant chacune des unités d’habitation, avec leurs **caractéristiques essentielles** (sexe, âge, lieu d’origine, et pour les adultes, activités et statut matrimonial), ainsi que **les liens de parenté à 2 niveaux superposés** : liens “internes” à l’unité d’habitation (par rapport au chef de celle-ci) et liens “externes”, entre les chefs d’unités de base (par rapport à un chef reconnu de “famille étendue”, ou segment de lignage, comme les 3 “grosses familles” déjà identifiées à CHARVEIN)² ; il en résulte **l’identification des unités de parenté** (à 2 niveaux principaux : ménages et segments de lignages), **qui coïncident souvent avec les unités d’habitation, mais pas toujours** ³ ; ce recensement, déjà réalisé pour PROSPÉRITÉ, a été engagé pour CHARVEIN par un premier inventaire, à compléter sur plusieurs points, notamment des liens de parenté (+ le cas particulier d’un grand groupe de 100 personnes à traiter à part).

3 - Pour CHARVEIN, à partir des bases précédentes, une première esquisse de listing des unités économiques, objectif principal pour le Projet, peut être élaborée ; celle-ci permet de **sélectionner un échantillon** de l’ordre de 15 à 20 unités (au plus), sur lesquelles seront analysés les composantes et le fonctionnement, les problèmes et les perspectives des systèmes identifiés

¹ - Rédigé par J-M Gastellu, Economiste et anthropologue, actuellement Directeur de recherches à l’ORSTOM (re-baptisé récemment IRD).

² - S’agissant de villages de réfugiés, non-traditionnels, il peut subsister des “isolés”, se rattachant à d’autres uniquement par le lieu d’origine au Surinam.

³ - Deux exemples notamment :

- . Cas de ménages polygames, où des co-épouses habitent en plusieurs lieux différents ;
- . Cas de grosses unités d’habitation (plus de 15 ou plus de 20 personnes), où cohabitent souvent 2 ménages, parfois 3, sur longue période, ou bien à titre transitoire.

(d'activités et de production) ; s'agissant de petits effectifs globaux, et d'enquêtes visant à la compréhension des problèmes et des "réponses" ou stratégies" des acteurs, il n'y a pas lieu d'effectuer des tirages aléatoires et l'on peut recourir à des "choix raisonnés" ; il faut cependant s'attacher à représenter à travers l'échantillon les situations types et les groupes résultant des principales lignes de clivage : origines, activités agricoles et autres, tailles totales et nombres d'actifs des unités familiales de base, statuts (avec ou sans "papiers") et accès ou non aux "revenus sociaux" (allocations familiales / RMI) ; en fin d'enquêtes, un listing révisé, ou plus précis, des unités économiques pourra être établi.

Pour préciser les niveaux d'analyse et de recueil de données, mais en évitant de trop longs développements, on se référera à **l'essai de schématisation ci-après**, qui résume les principaux thèmes discutés sur le terrain.

Dans le prolongement, on ajoutera **quelques éléments complémentaires** :

- concernant les concepts de systèmes d'activités et de production, les références principales restent l'UAG (A. BORY et..) d'une part, et, d'autre part, les écrits successifs de Philippe JOUVE (CIRAD-CNEARC), dont vous aviez la bibliographie ; si nécessaire, je complète par la référence suivante :

JOUVE P., 1992. Le diagnostic du milieu rural de la région à la parcelle ; approche systémique du mode d'exploitation agricole du milieu. Travaux du CNEARC, n° 6. Montpellier, France.

- Tout en me situant dans les cadres conceptuels ci-dessus, mais pour illustrer concrètement les combinaisons de rapports agro-techniques **et sociaux** (sur lesquelles j'avais insisté), j'ajoute deux extraits d'études antérieures, mais en rappelant qu'il n'existe pas un "modèle" unique de présentation en ce domaine.

- Ci-joint également une fiche résumée sur la démarche de type "Stratégie des producteurs" développée dans notre département du CIRAD (la référence de base étant le document de 1992, que je vous ai remis).

- Rappel des niveaux supra-villageois -
 [Cadre institutionnel: Communes / Cadre social global: Groupe ethnique]

Unités spatiales ou de résidence
 (à 2 niveaux principaux):

- Villages
- Habitations

(données morphologiques
 Composition socio-démogr.
 Structures socio-politiques
 Pouvoir/régulation)

Unités de parenté (à plusieurs niveaux):

- Lignage (souvent éclaté géogr.)
 - Segment de lignage (localisé)
 - Ménage/famille "conjugale", ou "nucéaire", ou "restreinte"
- "famille étendue"

Unités Économiques ou Unités de Production Familiales (UPF)

regroupant les individus qui combinent des parts communes prédominantes dans les activités et les rapports économiques, aux différents niveaux = productions, travail, consommation, budget (revenus/dépenses), avec un centre de décision principal (chef d'unité), n'excluant pas des parts d'activités et revenus autonomes individualisés.

- Niveaux essentiels d'analyse (et de recueil de données) =

Caractérisation par

- Composition sociale: identité ou différences par rapport aux unités précédentes (de résidence de parenté)
- Combinaison d'activités, agricoles et autres, ainsi que les revenus "sociaux".

↳ Analyses détaillées =

• Sous-ensemble du système de production agricole
 (Voir ci-après les niveaux spécifiques d'analyse: fiche joints*, et tableaux extraits d'études antérieures)

• Activités para-agricoles:
 Elevage, Chasse, Pêche, Cireillette*
 *(fruits sauvages, plantes alimentaires et médicinales)

• Autres activités:
 - Artisanat
 - Commerce
 - Travaux salariés
 - Autres (?)

• Revenus "sociaux"
 - RMI
 - Allocations familiales
 - Aides diverses (éventuelles)

- Niveau de synthèse = Esquisse de Budget { Revenus principaux } x { par le chef d'unité lui-même }
 { Dépenses principales } { par l'épouse (et autre adulte éventuel) }

↳ Conclusion =

Appréciation ou diagnostic sur: évolutions par rapport au passé / situation actuelle / projets - éléments de stratégies - perspectives et appuis possibles (au Surinam)

* Sous-ensemble du Système de production agricole =

- Cultures principales: estimations (± Elevages)
 - quantités produites (± superficies, mais associations de cultures)
 - proportions → Auto-consommation
 - (± semences/stocks) → Ventes (+ prix) [+ Transformation]
- Facteur Terre → Aspects physiques = superficies, localisations, types de sols
 → Aspects sociaux = Modes d'accès ou d'acquisition, types de droits et problèmes liés (sécurité/précarité)
- Facteur Force de Travail / [+ Calendrier des Travaux] → Main d'œuvre familiale [Nb d'actifs Répartition tâches]
 → Formes d'entraide
 → Appoints ou non de salariés (quels travaux?)
- Moyens de Travail/capital = outillage ± autres moyens (équipements divers, crédit, etc)
- Techniques culturales mises en œuvre: itinéraires techniques, etc

Fiche résumée sur la démarche « Stratégie des producteurs »

– Sources :

« Pour une prise en compte des stratégies des producteurs », par J..M. Yung et J. Zaslavsky, CIRAD-SAR, 1992, 72 p, et “Stratégies des producteurs agricoles en région continentale de la Guinée Equatoriale”, par N. Laudié, B. Losch, M. Pescay, CIRAD- SAR, 1995, 106 p.

Les stratégies des producteurs dépendent : des potentialités et des contraintes de l'environnement naturel, socio-économique et institutionnel des unités de production et de la dotation en facteurs de production : force de travail, superficies en terre et capital disponible.

L'environnement et la dotation en facteurs varient généralement en fonction d'un certain nombre d'éléments tels que : la localisation de l'unité de production, son histoire, l'histoire personnelle du producteur, son âge...

L'identification des stratégies des producteurs agricoles constitue une tentative d'interprétation et de reconstruction des situations réelles, menée à partir des phénomènes observés.

En effet, les stratégies mises en œuvre par les producteurs sont rarement explicites. Si les producteurs expriment souvent des projets en fonction de leur représentation du champ du possible, de leurs aspirations, de leurs contraintes et de leurs expériences passées, ils ne formulent généralement pas une hiérarchisation de leurs objectifs et des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

Ainsi, la démarche retenue pour reconstruire les stratégies des producteurs est une démarche globale et itérative :

- globale, parce qu'il s'agit de prendre en compte l'ensemble des informations disponibles et recueillies, tant sur le plan des systèmes de production agricoles et de leurs caractéristiques, que sur le plan de l'environnement économique et institutionnel de la production, avec ses atouts et ses contraintes ;
- itérative, parce que les stratégies sont élaborées progressivement, par des allers et retours successifs entre : les caractéristiques des UPF, la définition d'une typologie des exploitations fondée sur l'identification des principaux critères discriminants et la confrontation des objectifs idéaux des producteurs aux opportunités et obstacles qu'ils rencontrent.

Les diverses stratégies mises en œuvre par les acteurs sociaux peuvent être analysées et classées selon les caractéristiques dominantes suivantes :

- stratégies défensives (de limitation des risques, de contournement des défis) ou bien stratégies offensives (d'accumulation économique et financière) ;
- stratégies privilégiant les objectifs à court terme, ou à long terme, ou bien les conciliant ;
- articulations spécifiques entre stratégies individuelles et collectives ;
- etc.

ANNEXE 3

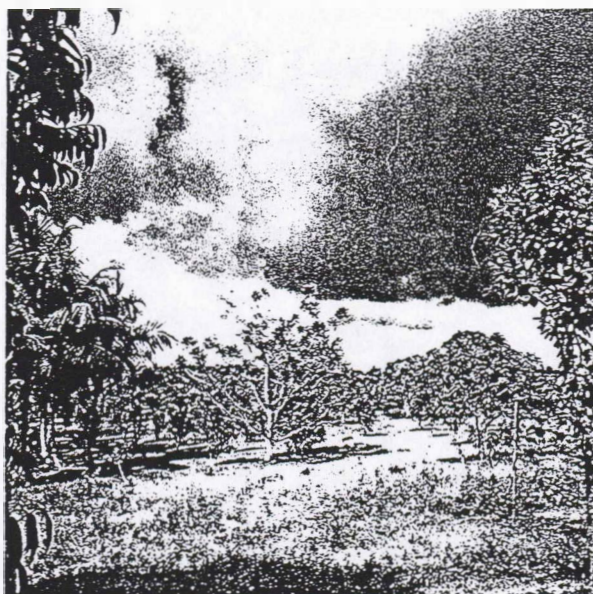
Chiffres essentiels sur les exploitations agricoles et sur la population

Source :

Agreste

LA STATISTIQUE AGRICOLE

L'agriculture en Guyane 1993/1995



■ Les exploitations ■ Les cultures ■ Les cheptels ■ La population
■ L'environnement économique ■ Résultats communaux

N°1 . OCTOBRE 1996

DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Quelques résultats par commune

RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON LEUR TAILLE EN S.A.U.

COMMUNES	Surface commune (ha)	Nbre exploitat* agricoles	S.A.U. (ha)	RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON LEUR TAILLE EN S.A.U.									TOTAL
				- 1/2 ha	1/2 à - 1ha	1ha à - 2ha	2ha à - 3ha	3ha à - 5ha	5 à - 10ha	10 à - 20ha	20ha & +		
01 - Régina	1 213 000	53	579	8	2	9	19	9	4	1	1	53	
02 - Cayenne	2 400	5	16	3	0	0	1	0	0	1	0	5	
03 - Iracoubo	276 200	115	514	2	9	46	24	14	11	4	5	115	
04 - Kourou	216 000	128	1 093	4	7	41	27	16	14	7	12	128	
05 - Macouria	37 750	236	4 993	5	4	26	34	46	49	28	44	236	
06 - Mana	633 300	230	5 165	0	13	73	55	55	14	3	17	230	
61 - Awala-Yalimapo	18 700	52	57	0	13	35	2	2	0	0	0	52	
07 - Matoury	13 700	101	486	4	8	14	23	20	23	8	1	101	
08 - Saint-Georges	232 000	116	393	2	19	48	28	11	3	0	5	116	
09 - Rémire-Montjoly	4 600	31	72	2	6	13	3	3	2	2	0	31	
10 - Roura	390 250	146	1 360	5	8	23	32	33	24	10	11	146	
11 - Saint-Laurent	483 000	637	1 868	32	139	245	121	63	25	6	6	637	
12 - Sinnamary	134 000	140	1 228	4	5	39	18	37	18	6	13	140	
13 - Montsinery-Tonnégrande	60 000	94	1 313	2	2	17	16	25	15	5	12	94	
14 - Ouanary	108 000	9	39	0	0	3	0	3	2	1	0	9	
Sous Total Littoral	3 822 900	2 093	19 176	73	235	632	403	337	204	82	127	2 093	
52 - Saül	447 500	30	43	6	5	10	5	4	0	0	0	30	
53 - Maripasoula	1 836 000	322	482	11	73	144	55	35	4	0	0	322	
56 - Camopi	1 003 000	112	196	0	9	72	24	7	0	0	0	112	
57 - Grand Santi	211 200	803	1 186	2	139	397	201	59	5	0	0	803	
62 - Papaïchton	262 800	164	257	0	20	81	47	16	0	0	0	164	
58 - Saint Elie	568 000	8	21	1	1	2	2	1	0	1	0	8	
60 - Apatou	202 000	731	957	11	179	403	111	21	6	0	0	731	
Sous-total zone intérieure	4 530 500	2 170	3 142	31	426	1 109	445	143	15	1	0	2 170	
Ensemble Guyane	8 353 400	4 263	22 318	104	661	1 741	848	480	219	83	127	4 263	

Quelques résultats par commune

POPULATION AGRICOLE, SALARIÉS, U.T.A. PAR COMMUNE

COMMUNES	Chefs d'exploitation	Populat° agricole familiale	Actifs agricole (y.c. chefs)	Salariés permanents	U.T.A. Familiales	U.T.A. Totales
01 - Régina	53	157	76	2	56	59
02 - Cayenne	5	10	9	5	4	8
03 - Iracoubo	115	390	217	4	129	134
04 - Kourou	128	426	230	20	111	143
05 - Macouria	236	688	395	59	261	330
06 - Mana	230	966	565	96	393	499
61 - Awala-Yalimapo	52	214	110	0	75	75
07 - Matoury	101	379	197	47	124	172
08 - Saint-Georges	116	582	321	11	152	172
09 - Rémire-Montjoly	31	100	51	1	35	42
10 - Roura	146	896	362	9	259	273
11 - Saint-Laurent	637	3 353	1 561	47	706	780
12 - Sinnamary	140	518	250	33	147	180
13 - Montsinery-Tonnégrande	94	306	190	31	104	137
14 - Ouanary	9	43	19	0	12	12
Sous Total Littoral	2 093	9 028	4 553	365	2 568	3 016
52 - Saül	30	121	65	0	47	47
53 - Maripasoula	322	1 637	699	1	373	382
56 - Camopi	112	697	327	0	189	189
57 - Grand Santi	803	3 425	1 539	8	595	600
62 - Papaïchton	164	766	287	3	118	124
58 - Saint Elie	8	32	12	0	8	8
60 - Apatou	731	3 534	1 844	31	822	864
Sous-Total zone intérieure	2 170	10 212	4 773	43	2 152	2 214
Ensemble Guyane	4 263	19 240	9 326	408	4 720	5 230

Les chiffres provisoire du recensement sont sortis. Désormais la Guyane compte 157.274 habitants. Si comparativement aux périodes passées la croissance démographique a nettement ralenti, le pays surfe sur la crête de la vague avec un gain de 42.596 habitants soit un taux de progression de 37,1 %. Aujourd'hui, c'est 9,3 % de la population domienne et 16,4 de l'ensemble Antilles-Guyane qui flirte avec le million d'habitants (960.000). La population totale de la France elle, s'est établit à 60,082 millions d'habitants.

La réalité présentée par l'INSEE est loin des prévisions et des envies démographiques du terrain. On voudrait, pour des raisons de marché notamment, déjà être à la lisière des 200.000 habitants. En effet les projections les plus optimistes effectuées par le passé prévoyaient que cette barre soit franchie vers 2005. Avec les derniers chiffres, provisoires, il faudra attendre au moins 2010 pour en arriver là.

Selon l'INSEE, «la population de la Guyane s'élève désormais à 157.274 habitants contre 114.678 en 1990. Elle a augmenté de 42.596» personnes. Soit une progression de 37,1 % ce qui équivaut à une «croissance annuelle moyenne sur la période de 3,6 %».

Le recensement n'étant pas un simple comptage, même s'il s'agit là d'un aspect important, de nombreux calculs et vérifications sont nécessaires avant d'en pouvoir livrer tous les éléments. Et même si l'on ne retenait que cet aspect (le comptage), les spécialistes ont besoin d'affiner les données pendant quelques temps encore avant de livrer un «produit» définitif. Cela étant précisé, il est peu probable qu'on aboutisse à des variations particulièrement spectaculaires.

Dans les premiers documents diffusés, l'attention est attirée là-dessus : «Ces premiers comptages seront affinées durant l'été. l'INSEE publiera dans les mois qui viennent des analyses fines de l'évolution démographique des territoires, puis des chiffres définitifs de population de chaque commune à la fin 1999». D'autres données portant sur la description des populations seront disponibles en 2000 et les résultats complets début 2001.

De 5,8 à 3,6 %

La croissance annuelle de la Guyane a régressé entre 1990 et 1999. Elle est de 3,6 % alors que dans l'intervalle des deux précédents recensements elle était de 5,8 %. Malgré tout, la Guyane reste loin devant pour toute la France.

Sans entrer dans les moindres détails des résultats, comme le montre le tableau ci-dessous, «plus d'un habitant sur deux réside dans l'île de Cayenne». Les trois communes considérées concentrent «plus de 84.300 habitants, soit 53,6 % de la population guyanaise et gagne près de 21.500 personnes».

Qu'on ne s'y trompe pas, pource qui est de la distribution spatiale, cette région n'a plus le poids qu'elle avait. «Alors que son poids était de 65 % de la population du département en 1982, il était tombé à 55 % huit ans plus tard. Le rééquilibrage de la population sur le territoire continue donc mais à un rythme moindre».

Les chiffres disponibles font également apparaître une donnée à intégrer. Les communes du fleuve, toutes celles qui ont une façade sur le Maroni, «regroupent 37.000 personnes et constituent désormais un pôle de peuplement qui pèse pour 24 % dans le département».

Il est à noter aussi que seuls Iracoubo et Sinnamary perdent en population entre les deux recensements.

Comment lire la teneur actuelle de la démographie guyanaise ? Premier geste, ne jamais perdre de vue la dimension historique de la réalité socio-économique de la Guyane. En 1990 encore, des éléments objectifs ont favorisé l'accroissement de la population locale : les grands chantiers avaient provoqué un appel massif de main d'œuvre étrangère. La situation politique du Surinam avait débouché sur le déplacement de populations dans l'ouest de la Guyane.

1999 : la crise persistante aidant, l'attraction économique de la Guyane semble actuellement moins forte et les pays voisins vivent dans le même temps une stabilité politique qui semble pouvoir durer.

1999 : la croissance de la population locale se base donc essentiellement sur le solde naturel : différence entre la mortalité et les naissances. Sur ce plan la Guyane est très active : plus de 37.200 naissances ont été comptabilisées contre 5.000 décès. D'ailleurs, le taux brut de natalité de 31,3 pour 1.000, nous place «parmi les plus élevés des pays d'Amérique du sud et de la Caraïbe».

B. V.

Les chiffres par commune

	1990	1999	90/99-%
Apatou	2.451	3.630	48,1%
Awala-Yalimapo	630	884	40,3%
Camopi	748	1.032	38,0%
Cayenne	41.067	50.699	23,5%
Grand-Santi	1.786	2.853	59,7%
Iracoubo	1.578	1.422	-9,9%
Kourou	13.873	19.140	38,0%
Macouria	2.069	5.040	143,6%
Mana	4.945	5.443	10,1%
Maripa-Soula	1.748	3.699	111,6%
Matoury	10.152	18.056	77,9%
Montsinéry-Tonnegrande	500	1.036	107,2%
Ouanary	82	92	12,2%
Papaïchton	750	1.645	119,3%
Régina	528	766	45,1%
Rémire-Montjoly	11.701	15.581	33,2%
Roura	1.314	1.779	35,4%
Saint-Élie	123	239	94,3%
Saint-Georges	1.523	2.088	37,1%
Saint-Laurent du Maroni	13.616	19.211	41,1%
Saül	63	155	146,0%
Sinnamary	3.431	2.784	-18,9%

Toute la population française

Pays	Nbre hbts
Métropole (1999)	58.416.300
Dom (1999)	
- Guadeloupe	421.632
- Martinique	381.467
- Guyane	157.274
- Réunion	705.072
Tom	
- Calédonie (1996)	196.836
- Polynésie (1996)	219.521
- Wallis (1996)	14.166
Col. territoriales	
- St-Pierre et Miquelon (1999)	6.316
- Mayotte	131.320
Total Dom	1.665.445
Total outre-mer	2.233.604
Total France entière	60.649.904

Eléments concernant les sites d'intervention du Projet

Comme indiqué dans le document de Novembre 1998 du Projet, une première sélection provisoire (révisable) a été effectuée de 7 sites prioritaires, dont les deux villages des études par les stagiaires et des premières actions ; s'ajoutent 5 autres "sites ou actions ponctuelles", en réserve ou en complément : voir la carte et la liste de ces 12 sites ci-après.

Ils visent à "couvrir l'essentiel de la diversité écologique et sociale de l'Ouest guyanais". Les décisions finales en ce domaine sont à soumettre au Comité de Pilotage, après discussions avec les principaux partenaires pour les actions.

N'ayant pas mené des travaux sur toute cette région, nous nous limiterons ici, à titre de contribution, à deux types de suggestions :

◆ **En premier lieu, il paraît souhaitable, à partir des deux exemples étudiés, d'élargir le concept de site d'intervention d'un seul village à une petite zone**, pouvant être centrée sur un village principal, mais englobant les voisins immédiats, avec lesquels existent des interdépendances et des réseaux de relations. On l'a souligné sur le plan foncier (prise en compte des emprises et des extensions des voisins), et cela se pose aussi pour les problèmes de commercialisation, les échanges de main d'oeuvre, certains équipements communs, etc (exemple des relations diverses, partenariales et/ou de concurrence, entre les agriculteurs Bushi-Nenghé de Charvein et Hmongs de Javouhey). Certaines actions agro-techniques peuvent être ponctuelles et d'autres (économiques et foncières notamment) plutôt zonales, voire plus ; cela est également nécessaire pour les études initiales des problèmes et des programmes.

◆ **En second lieu, sur les plans géographique et social, on peut suggérer quelques ajustements par rapport à la première liste du Projet**, en s'appuyant sur les cartes ci-après des implantations des différents groupes. Il est probablement souhaitable, pour une première phase, de concentrer les actions sur 5 ou 6 sites (élargis à des petites zones), mais en partant de l'étude d'une dizaine environ. A titre indicatif, la liste envisageable peut être la suivante (en intégrant des éléments de la première liste du Projet) :

- Tout d'abord, les deux sites déjà engagés, et déjà étudiés sauf quelques compléments pour les élargissements proposés, soit une zone importante englobant Charvein et Javouhey (mais avec des actions limitées pour Javouhey, en simple appui-conseil de dynamiques déjà fortes), et une petite zone centrée sur Prospérité, mais élargie à ses voisins immédiats.

- Ensuite, s'ajoute le site prévu "Lotissement Mine d'or" (Site B de la première liste), sur la route D8, à traiter à part en tant que coopération directe à une initiative de la Commune de Mana.

- Au-delà, les autres sites (élargis) à étudier peuvent être :

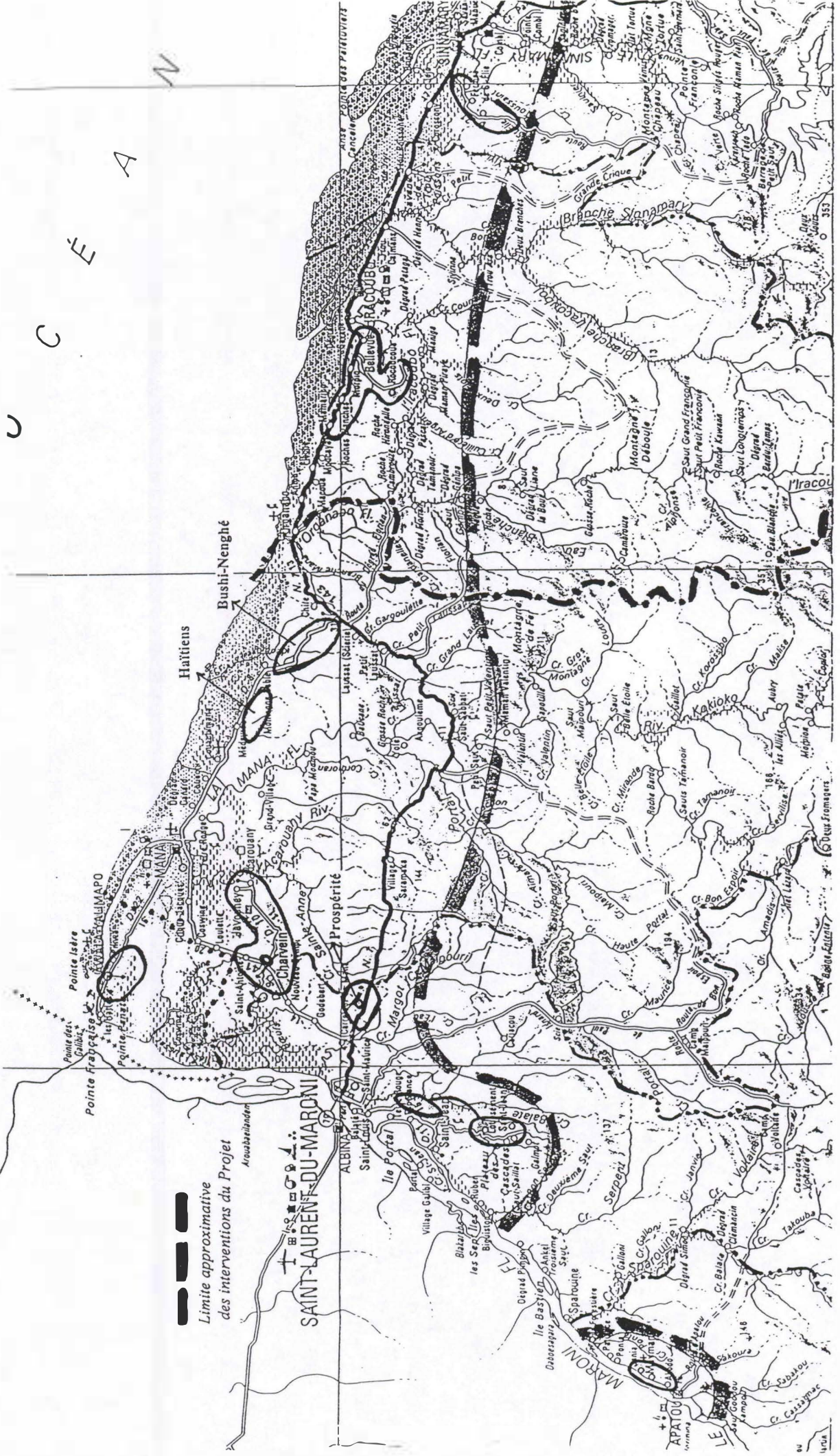
. Une ou deux zones sur la D8, englobant des immigrants Haïtiens (Site F de la première liste) et des agriculteurs Bushi-Nenghé anciennement installés, nombreux vers le carrefour avec la RN1 (cf Mémoire de Nathalie Paraliou en 1991 sur cette zone de colonisation ancienne).

. Une ou deux zones à définir sur Iracoubo et Sinnamary, les deux communes en baisse démographique et qui ont des populations composites : Créoles, Amérindiens, Haïtiens et des éléments Hmongs nouvellement installés (Sites E, H et K de la première liste du Projet).


. Une zone au Sud de Saint-Laurent (à déterminer), englobant des installations anciennes, dont des “rescapés” du Plan Vert, et plus récentes : Haïtiens, Bushi-Nenghé (Sites I et J de la première liste).

. Une zone sur Apatou, englobant des communautés anciennes “Boni” et des réfugiés Bushi-Nenghé récents (Site G de la première liste).

. Une zone éventuelle sur Awala-Yalimapo, pour mieux représenter les amérindiens du littoral (également présents sur Iracoubo), mais après examen des divers types d’actions déjà engagées dans cette zone : réserve dans le cadre de la création du Parc Naturel Régional Guyanais, initiatives et associations pour développer l’éco-tourisme (plages et tortues marines) ; une appréciation est à porter sur l’utilité ou non d’interventions du Projet (au plus, en appui-conseils) dans ce cas particulier.



U C E A
N


 Limite approximative
 des interventions du Projet


 Aroubaerianiden
SAINT-LAURENT-DU-MARONI

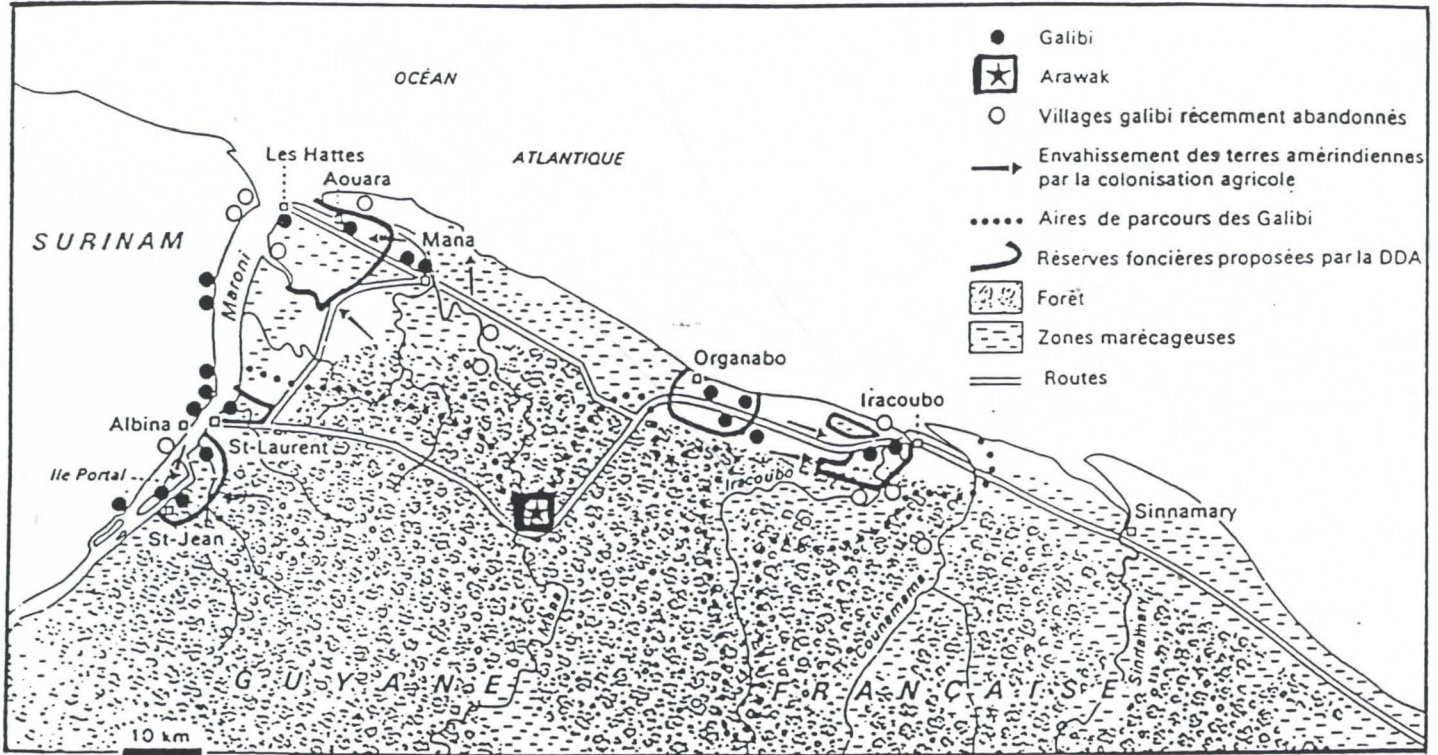
Bushi-Nenghé
 Haitiens

Branche Stannary

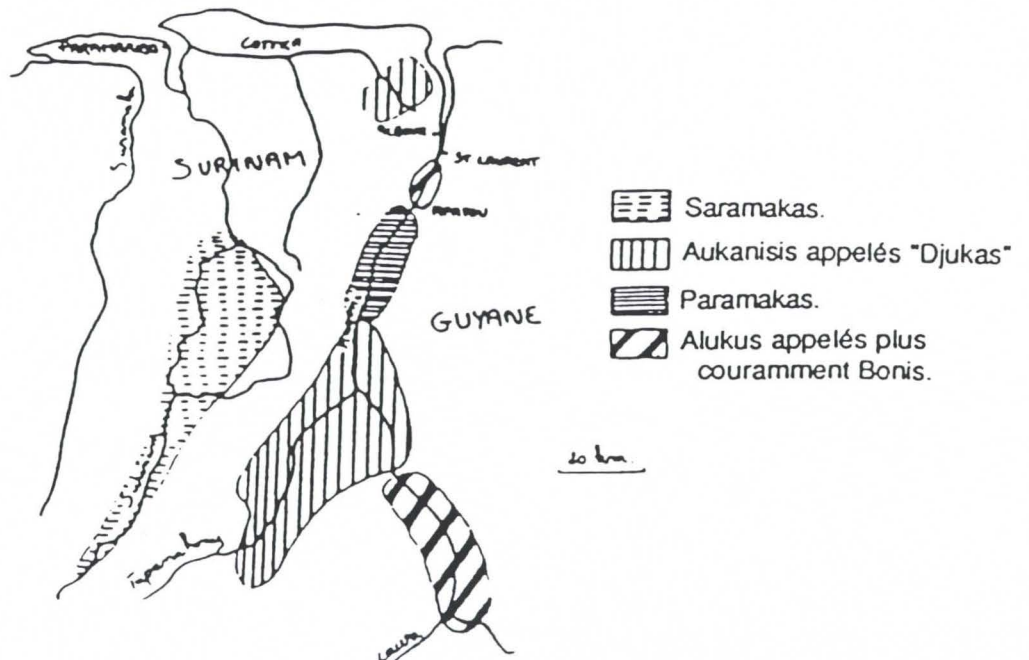
APATOU

en
1/100,000


Répartition des groupements amérindiens dans le nord-ouest guyanais
(d'après Grenand F. et P., 1985)

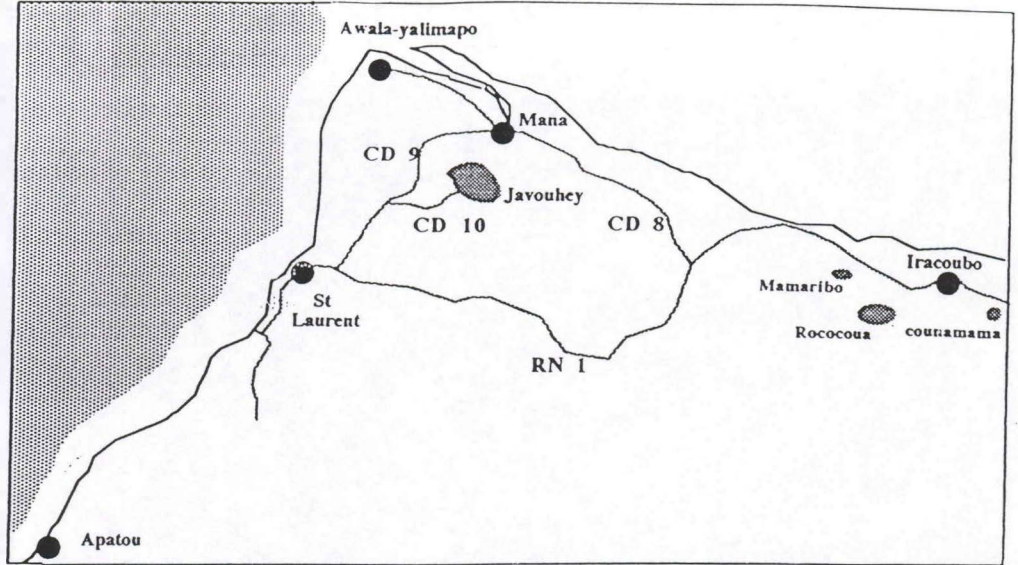


Localisations d'origine des principaux groupes Bushi-Nenghé
au Surinam et en Guyane

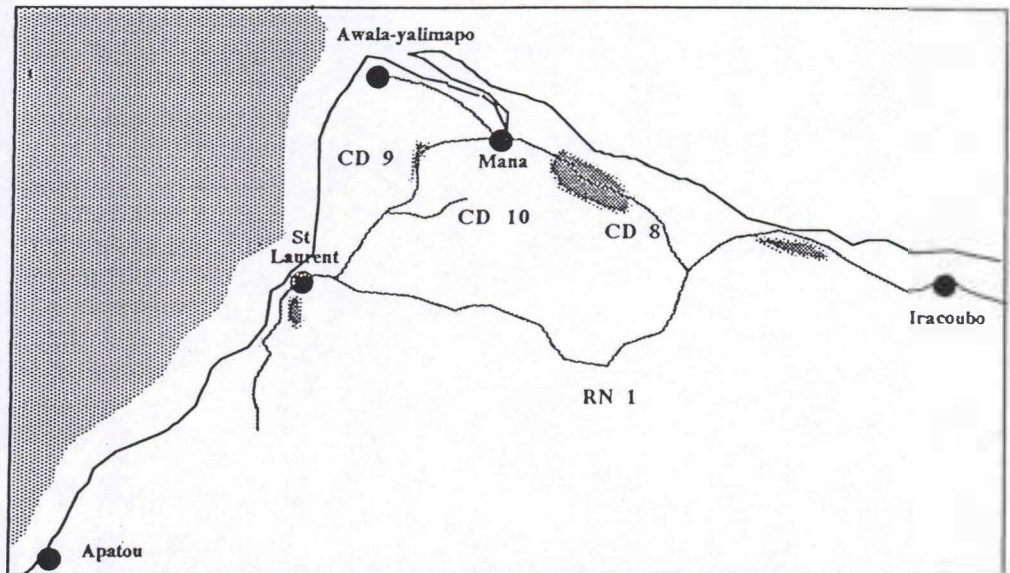


(Source : Nathalie PARALIEU, 1991, mémoire de géographie cité précédemment)

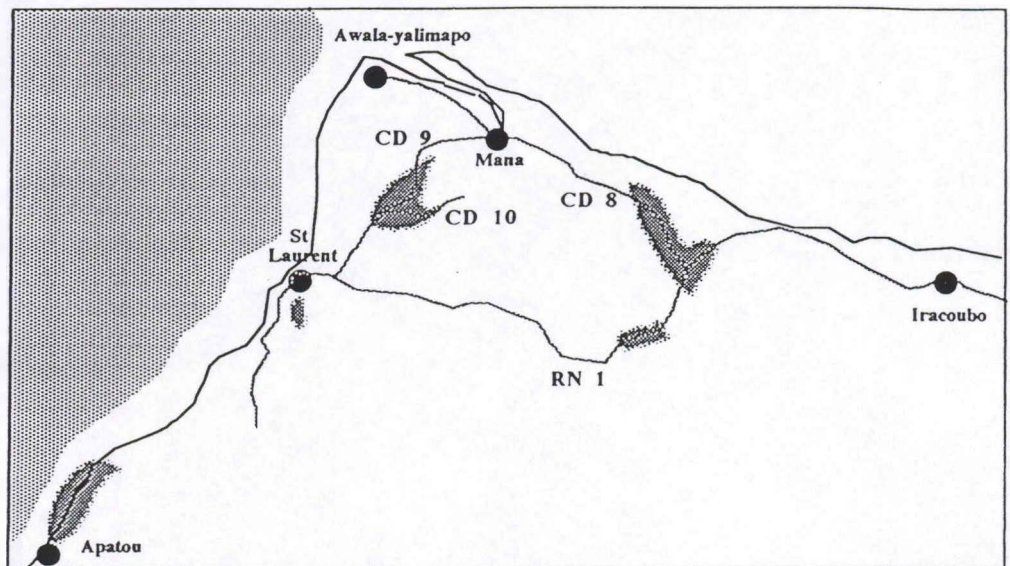
 ZONES d'installation des Hmongs dans le nord-ouest en 1994



ZONES d'implantation des abattis haïtiens en 1994



 zones d'abattis des réfugiés bushi nenge



Source : rapport final de synthèse du programme AGRO, 1995

Echelle : 1/1 000 000

Projet de recherche action dans l'ouest guyanais



novembre 1998

3. Les sites de recherche action (cf carte)

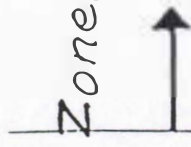
3.1. Sites prioritaires actuellement identifiés

Site	Groupe social	Milieu écologique	Objectifs	Acti ons	Pers. Appui	Coopération
A CD 10 Assoc. Moiwana 86	Busnengue	Coswine. Toposéque nc	Amenagt unité paysage, Marché produits Pépinière fermiers, Mairie	A), B), E), F)	Financement	CCI, Tourisme, CH. A.,PV, Mairie
B Lotissement mine d'or	Tous groupes,	Coswine plateaux et bas fonds	Conception lotissement, création associations, marché produits fermiers et services aux agriculteurs	A), D), E), F), G), H)	2 stagiaires	Mairie, CH. Agri, CCI, tourisme
C Prosperité	Amérindiens	SDB, Socle	Développement revenus par pluriactivité, Production typique, mise en marché, tourisme(carbets, découverte, chasse) artisanat	A), B), C), E), F)	Coopération entre régions de France, 1 stagiaire métró, 1 stage local	Mairie, ONF, CCI, Ch. Agr.
D Scierie Saut Sabbat	Busnengue		Développement revenus par pluriactivité, Production typique, mise en marché, tourisme(carbets, découverte, chasse) artisanat	A), B), C), E), F)	Coopération entre régions de France, 1 stagiaire métró, 1 stage local	Mairie, ONF, CCI, Ch. Agr.
E Mamaribo ou Coumana (Organabo)	Hmong	Socle et SDB	Amélior. Syst. Cult. Perrennes, (fertilité, plantes couverture, gestion intégrée bas fonds, Diversif. Et dévelop.Syst élevage	A), B), E)	1 stagiaire CNEARC + 1 stage local	Mairie, Hydro- GR, DIREN, Tourisme, Vétérinaire
F CD8 Rizerie	Haitiens	Coswine, plateau bas fond	Amélior. Syst. Cult.annuel, maîtrise adventices, et fertilité, collect Légum. Et tubercules, Assoc. Champ case, porcs, puits busés, + irrigation de copmpl, mise en marché prod. fermiers	A), B), E), H), I)		Mairie, Hydro- GR, DIREN, Ch. Agric., Vétérinaire, PV
G Apatou	Tous groupes	Alluvions Socle	Connaissance systèmes prod. Et activités, Collect. B), Variétales, petit mat. E) transformation	A), B), E)	2 stagiaires CNEARC	Mairie, PV

3.2. Sites ou actions ponctuelles actuellement identifiés

	Site	Groupe social	Milieu écologique	Objectifs	Acti ons	Pers. Appui	Coopération
H	Sinnamary	Créoles	Socle + SDB	Polyculture élevage, mise en valeur, réhabilitation sables blancs			
I	ST Jean Chemin des bushmen	Bush nengue	Terasses alluviales anciennes	Différenciation, introduction variétale, volailles	A), E), H)		
J	Awassay Sud St Laurent	Bush nengue	Socle et SDB	Polyculture élevage accès à l'a mécanisation extension foncière	A), E), H)		
K	Iracoubo Bris	Créoles	Cordon littoral	Manioc / porc Optimisation système	A), E), H), I)		
L	Javouey	Hmong	Coswine	Marachage Arboriculture	A), C), I)	Stagiaire	

Zones d'intervention de projet
 Sites prioritaires
 Sites d'interventions ponctue



W

N

A

V

ANNEXE N° 5

Exemple de l'arrêté préfectoral de Mars 1992

concernant les "droits d'usage collectifs"

de la communauté amérindienne "Galibi"

de AWALA- YALIMAPO.

Direction de l'Administration Générale
et de la Réglementation

Urbanisme - Cadre de Vie
Patrimoine de l'Etat

1ère Direction
4ème Bureau

ARRETE n° 329 ID/4B du
09 mars 1992 constatant au pto
de la communauté Galibi d'Awala
Yalimapo l'existence de droits
d'usage collectifs sur des terrain
situés à Awala Yalimapo.

Texte2 Le PREFET de la REGION GUYANE
PREFET de la GUYANE

VU la loi du 19 mars 1946 érigeant en départements
la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane française et la Réunion ;

VU le décret du 7 juin 1947 relatif à l'organisation
départementale et à l'institution préfectorale dans les nouveaux
départements ;

VU le code du domaine de l'Etat, notamment son
article L 91 ;

VU les décrets n° 87-267 du 14 avril 1987 et 92-46 du
16 janvier 1992 modifiant le code du domaine de l'Etat et relatifs
aux concessions domaniales et autres actes passés par l'Etat en
Guyane en vue de l'exploitation ou de la cession de ses immeubles
domaniaux et notamment sa section III ;

VU la demande présentée par la communauté Galibi
d'Awala Yalimapo en vue d'exercer ses droits d'usage sur des
terrains sis à Awala Yalimapo ;

VU l'avis émis par le Directeur des Services Fiscaux
le 19 juin 1991 ;

VU l'avis émis par le Directeur de l'Office National
Forêts le 18 novembre 1991 ;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la
Préfecture de la Guyane,

A R R E T E :

Article premier. - Il est constaté au profit de la communauté Galibi d'Awala Yalimapo les droits d'usage collectifs prévus par l'article R 170-56 du code du domaine de l'Etat.

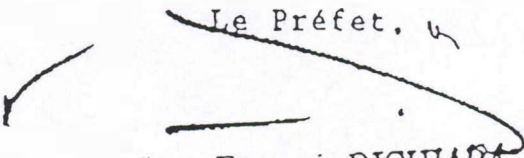
Article 2. - Ces droits d'usage collectifs s'exercent sur un terrain en nature de forêt, de marécages et de cordons sableux d'une superficie de 18 390 ha situé sur le territoire de la commune d'Awala Yalimapo, conformément au plan annexé au présent arrêté.

Article 3. - A l'intérieur de ce parcours, la communauté amérindienne pourra exercer la pratique de la pêche, de la cueillette et de la chasse et procéder aux prélèvements de terre et de végétaux nécessaires au maintien de son mode de vie traditionnel.

Article 4. - Les droits d'usage ainsi mentionnés à l'article 3 ne peuvent être exercés que sous réserve de l'application des dispositions relatives à la protection de la nature et des espèces animales et à la défense de l'environnement. Ils ne font pas obstacle à la réalisation de travaux d'aménagement ou d'équipements collectifs ni à l'application des dispositions relatives à la recherche et à l'exploitation de substances minières.

Article 5. - La cessation d'exercice par la communauté bénéficiaire de ses droits d'usage sur tout ou partie des terrains, sera constatée par arrêté préfectoral.

Article 6. - M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Guyane M. le Maire de la commune d'Awala Yalimapo, M. le Directeur des Services Fiscaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs et notifié aux intéressés.

Le Préfet, 
Jean-François NICHARA

RESUME

La mission d'appui socio-économique auprès du Projet dirigé par le CIRAD, dans la région Nord-Ouest de Guyane, a été centrée sur l'appui méthodologique aux travaux d'analyse approfondie des systèmes de production et d'activités menés par des stagiaires dans deux villages correspondant à des sites prioritaires d'intervention. Ils représentent deux composantes importantes de la population régionale ; amérindiens et Bushi-Nenghé, réfugiés du Surinam.

Cette mission a permis également :

- ⊗ d'apporter une contribution aux réflexions générales sur la région et le Projet ;
- ⊗ de réaliser une première approche des problèmes et des dynamiques du foncier rural, dans le contexte particulier d'une propriété de l'Etat sur 90 % des terres, mais d'une forte prédominance des occupations de fait, sans titre, par plus des 2/3 des exploitants agricoles familiaux ; situation à clarifier et à régulariser pour faciliter et sécuriser les actions de développement local.

MOTS-CLES :

GUYANE Française, Systèmes d'activités, agriculture itinérante sur brûlis, développement local, foncier rural, propriété de l'Etat, amérindiens, bushi-Nenghé, réfugiés.